

LA PORTÉE DES HISTOIRES

Rapport annuel 2015–2016



MUSÉE CANADIEN POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE

Canada

Au sujet du Musée

C'est une nouvelle ère qui s'est ouverte pour les droits de la personne avec l'inauguration du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) à l'automne de 2014. En exposant et en célébrant des événements survenus au Canada et ailleurs dans le monde, le Musée stimule la réflexion, le dialogue et l'action. Bref, le Musée favorise des rencontres inspirantes autour des droits de la personne.

Situé au cœur du Canada, au confluent de grandes rivières et de cultures historiques, le MCDP se veut un lieu d'espoir et d'optimisme, un lieu qui incite les gens de tous les horizons à s'identifier à une cause beaucoup plus grande qu'eux et à prendre conscience du fait qu'il est de leur propre intérêt de bâtir un monde meilleur.

TABLE DES MATIÈRES

En vedette	2
Message du président du Conseil d'administration	18
Message du président-directeur général	19
Gouvernance de la Société	20
Revue de l'année	24
Rapport de gestion	34
États financiers	
Responsabilité de la direction	38
Rapport de l'auditeur	39
États financiers	41
Notes complémentaires	46

ISSN 1925-749X

Rapport annuel (Musée canadien pour les droits de la personne. Imprimé)

Musée canadien pour les droits de la personne – Périodiques

Droits de l'homme (Droit international) – Musée – Canada – Périodiques

Musées – Canada – Périodiques

Musées – Manitoba – Winnipeg – Périodiques



Un aperçu

VISITES

346 000

visiteurs et visiteuses

54 %

venus de l'extérieur de
Winnipeg

97 %

se considèrent satisfaits
ou très satisfaits

92 %

se disent inspirés
par leur visite

PORTÉE EN LIGNE

380 995

visites sur le site Web

60 000

personnes ont pu
voir la conversation
#LaissezLesHurler

147 000

personnes ont pu voir le
message Facebook pour
marquer l'Holodomor

EXPOSITIONS

1^{re}

exposition en plein air,
en partenariat avec
Bibliothèque et Archives
Canada, intitulée
*Laissez les hurler :
100 ans de lutte pour
les droits de la femme*,
à Winnipeg et à Ottawa

12

photographes
aveugles reconnus
internationalement, en
vedette dans l'exposition
Au-delà du regard

800

objets compris dans
*La Couverture des
témoins : Une exposition
sur les pensionnats indiens*

ÉDUCATION

8

programmes scolaires
différents

30 445

participants et
participantes

PARTENARIATS, ÉVÉNEMENTS ET PRIX

7

nouvelles collaborations
stratégiques

20

prix gagnés pour
l'excellence, le leadership
et l'innovation

423

événements organisés
dans le Musée



Au cours des 12 derniers mois, le Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) a proposé des expériences mémorables, pertinentes et enrichissantes à ses visiteurs et ses visiteuses.

De nouvelles expositions ont été lancées et de nouveaux programmes ont été offerts au public, sur place au Musée ou sur nos plateformes numériques.

Ce qui est peut-être encore plus important, c'est que des gens de partout au Canada et d'autour du monde se rendent au Musée en grand nombre pour découvrir et partager des histoires puissantes sur les droits de la personne.

Ces histoires peuvent changer notre perception du monde.

Elles peuvent nous aider à imaginer un avenir plus prometteur.

Par le fait qu'il crée un lieu d'éducation, de dialogue et de discussion sur les droits de la personne, le Musée a un impact sur les Canadiens et les Canadiennes –



Une histoire de réconciliation

Les grandes oeuvres d'art commencent souvent par une histoire. L'artiste Carey Newman a d'abord été inspiré à créer *La Couverture des témoins* par les expériences vécues par son père Victor dans un pensionnat. La couverture a été faite pour qu'on se souvienne des enfants qui ont fréquenté les pensionnats indiens au Canada. Elle a également été faite pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, pour favoriser la réconciliation. « J'ai fait cette couverture pour les personnes qui veulent apprendre, qui ressentent de la culpabilité, pour celles qui marchent à nos côtés et pour celles qui sont maintenant prêtes à marcher avec nous », indique Carey Newman.



Residential Schools
Canada

MAKING THE MOST OF
THE THINGS YOU HAVE
LEARNED FROM THIS
EXPERIENCE

IT'S ALL ABOUT THE
LIFE OF THE
COUNTRY

CR
HOBBS
SOUTH
ROYAL

ROYAL
ROYAL

Une histoire de **souvenir**

Le 25 novembre 2015, Atom Egoyan, réalisateur canadien reconnu, et Arsinée Khanjian, actrice canadienne primée, ont visité le Musée lors d'une activité spéciale pour explorer, 100 ans plus tard, l'importance du génocide arménien. « Il s'agit d'une histoire qui n'est pas encore résolue – une plaie ouverte qui continue de saigner », a mentionné Atom Egoyan pendant son allocution sur l'importance de la mémoire. Il a aussi parlé du rôle du MCDP comme lieu où il est possible de faire connaître des histoires et de se rassembler pour faire le deuil des tragédies et célébrer les triomphes.



The Holodomor
L'Holodomor

СЕРЕДА В ІСТОРИЇ
ГОЛОД
В УКРАЇНІ

A photograph of a man with a beard and a young child looking at something together. The man is on the left, looking down with a slight smile. The child is on the right, also looking down. They appear to be in a museum or gallery setting, with a display case visible in the foreground containing colorful objects.

Une histoire d'amour et de pardon

Les jeunes enfants sont à l'étape où ils découvrent leurs nécessités de base, comme la nourriture et le besoin d'avoir un toit. Mais ils commencent aussi à apprendre les concepts de la coopération et du conflit, du partage, de l'équité, et les règles et responsabilités de base que nous avons tous et toutes les uns envers les autres. *XOXO : Une exposition sur l'amour et le pardon* a été la première exposition conçue spécialement pour les jeunes enfants que le Musée a présentée. Elle réussissait à encourager les enfants d'aller au fond d'eux-mêmes et de raconter leur propre histoire, par de nombreux moyens créatifs.



Une histoire de **vision sans la vue**

Pete Eckert a été aveugle pendant la moitié de sa vie. Lorsqu'il a appris dans sa vingtaine qu'il allait perdre la vue, il croyait devoir abandonner sa carrière prometteuse en sculpture, en art et en design. Il est plus tard revenu à l'art et s'est lancé en photographie. Ses œuvres sont parmi celles en vedette dans l'exposition *Au-delà du regard : Photographie internationale par des artistes aveugles*. L'exposition explorait l'idée que les photographes aveugles peuvent voir de façons inaccessibles aux personnes voyantes. Elle stimulait la réflexion et la conversation sur les droits des personnes handicapées, et sur les attitudes et les stéréotypes qui continuent de créer des obstacles.





Une histoire de **poésie**

En 2015, des élèves de 5^e et 6^e années de l'enseignante Veronique Bedard sont venus visiter le Musée. Ensuite, l'enseignante leur a demandé d'écrire au sujet de leur expérience. Le résultat a été une série de poèmes émouvants et puissants. Les élèves ont parlé des histoires qui les avaient marqués le plus : des histoires de personnes réfugiées, des femmes autochtones tuées ou disparues, ou du chemin de fer clandestin. « Je crois que ça leur a ouvert les yeux sur des choses dont ils n'étaient pas encore conscients, remarque Veronique Bedard. Je pense qu'ils sont sortis du Musée avec le sentiment qu'ils peuvent jouer un rôle et participer au changement. »

Une histoire de droits démocratiques



L'année 2016 marque 100 ans depuis que les premières Canadiennes ont gagné le droit de voter au Manitoba. Il a fallu attendre encore bien des années avant que toutes les femmes puissent voter, mais 1916 a été un premier pas important sur la voie du suffrage universel. Le Musée a profité de l'occasion pour entamer une discussion sur les droits de la femme et sur les droits démocratiques, travaillant en partenariat avec des leaders comme l'honorable Janice Filmon, lieutenant-gouverneure du Manitoba, et la très honorable Kim Campbell, ancienne première ministre du Canada. Plus de 100 élèves ont pris part à des programmes spéciaux sur les droits de la personne offerts en collaboration par le MCDP et le Musée du Manitoba, qui faisaient valoir à la fois les progrès réalisés et le travail qu'il nous reste à faire.



In response to the Bread and Roses March, Quebec introduced more job training and
the *Programme d'insertion des femmes* (PIF), improved social programs and shortened waiting times
for social services.
En réaction à la marche, le Québec a vu davantage d'occasions de formation
et le *Programme d'insertion des femmes* (PIF), amélioré les programmes
sociaux et réduit les temps d'attente pour les usagères s'intégrant au marché du travail.



The high-profile demonstration succeeded in drawing
attention to women's concerns.
La manifestation de grande envergure réussit à attirer
l'attention sur les préoccupations des femmes.



Une histoire numérique

Le 27 novembre 2015, le Musée a publié un message sur Facebook pour marquer l'Holodomor, une famine forcée qui a entraîné la mort de millions de personnes ukrainiennes. L'histoire de cette tragédie était si puissante que ce message a été le plus lu de tous les messages publiés par le Musée sur Facebook. Il a atteint 147 000 personnes et a été partagé 1 187 fois par des gens partout au pays et ailleurs dans le monde. Des centaines de personnes ont laissé un commentaire, révélant leurs liens personnels au massacre ou leur choc de découvrir une histoire qu'ils ne connaissaient pas. « J'étais au courant de l'Holocauste, mais je n'avais jamais entendu parler de l'Holodomor, de dire un des commentaires. Je rendrai hommage aux victimes ce soir avant de m'endormir pour ne pas oublier. »



Message du président du Conseil d'administration

L'année 2015-2016 a été remplie de jalons importants pour le Musée canadien pour les droits de la personne. C'était notre première année complète de fonctionnement, et notre premier été pour accueillir des visiteurs et des visiteuses d'un bout à l'autre du Canada et d'autour du monde. C'est aussi pendant cet exercice que nous avons ouvert notre galerie du niveau 1, qui a abrité trois expositions temporaires très réussies. Nous avons monté notre première exposition en plein air, exposée à Winnipeg et à Ottawa. Nous avons constaté que le Musée a dépassé nos attentes, mais plus important encore, nous avons vu le Musée progresser vers le potentiel que nous avons toujours entrevu pour cet édifice : devenir le lieu où les Canadiens et les Canadiennes se rassemblent pour dialoguer et en savoir plus sur les libertés fondamentales et les droits démocratiques que nous partageons tous et toutes au Canada.

Le Conseil d'administration a toujours été résolu de voir à ce que le MCDP réalise son mandat, c'est-à-dire, « explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue. » Après tant d'années à planifier, à organiser, à construire et à créer, nous tirons une immense satisfaction de voir le Musée devenir le centre d'apprentissage et de conversation sur les droits de la personne.

Tous les jours, les gens qui visitent le Musée vivent des moments inspirants autour des droits de la personne alors qu'ils explorent nos expositions de calibre mondial et notre architecture saisissante. Nos programmes scolaires – auxquels plus de 50 000 élèves auront participé d'ici la fin juin 2016 – aident aussi les jeunes à voir les droits de la personne sous un éclairage différent. Ces droits sont ici et maintenant – ils font partie de nos vies quotidiennes et les gestes que nous posons peuvent avoir des répercussions positives dans la vie des autres.

Nous sommes fiers d'inspirer des conversations autour des tables de cuisine, mais le Musée a aussi un rôle important sur le plan national. À titre d'institution nationale, nous avons la responsabilité de faire avancer la conversation sur la réconciliation. Nous faisons ceci au moyen de nos expositions sur les droits des peuples autochtones, et aussi en travaillant en partenariat avec les peuples autochtones et des organisations comme le Centre national pour la vérité et la réconciliation. De même, nous sommes heureux de marquer le 100^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par certaines femmes au Canada – un jalon important sur la route menant au suffrage universel pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Grâce à nos expositions en plein air à Winnipeg et à Ottawa sur les droits de la femme et aux activités publiques qui ont aussi été diffusées en ligne, nous prenons part à une conversation nationale.

Le Conseil d'administration continuera à s'acquitter de ses obligations pour faire en sorte que tous les visiteurs et toutes les visiteuses puissent découvrir des histoires qui les touchent et les inspirent et qui stimulent des conversations. Nous veillerons à ce que l'engagement du Canada envers les libertés fondamentales et les droits démocratiques est concrétisé. Nous restons déterminés à fournir le soutien et la direction stratégiques nécessaires pour réaliser le mandat du MCDP. Nous travaillons à l'exécution de ce mandat au Musée même, mais aussi à l'extérieur de ses murs, d'un bout à l'autre du pays, grâce à du contenu en ligne, à des partenariats et à des efforts de rayonnement. Les histoires contenues dans le MCDP sont destinées à être partagées avec tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Elles peuvent servir à éduquer, à inspirer et à susciter des changements. Elles peuvent influencer les gens et avoir des effets réels.

Le Conseil d'administration souhaite féliciter la direction et le personnel pour les efforts constants qu'ils donnent afin de créer des expériences enrichissantes et mémorables pour les visiteurs et les visiteuses. Nous voulons aussi remercier les centaines de bénévoles et les milliers de donateurs et donatrices pour leur soutien continu. Ce musée constitue un témoignage de l'importance que le gouvernement du Canada et que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes accordent aux droits de la personne.

J'aimerais reconnaître la richesse de l'expertise et de l'expérience qu'apportent les membres dévoués de notre Conseil, qui sont des chefs de file dans les domaines de la culture, des affaires, de la recherche et du monde universitaire et qui viennent de partout au Canada. Nous travaillons ensemble afin d'assurer le succès à long terme du Musée.

Je souhaite aussi remercier Gail Stephens pour ses années de loyaux services au Musée, premièrement comme chef de l'exploitation depuis juin 2013, puis plus récemment comme présidente-directrice générale par intérim. Son leadership, son travail acharné et son dévouement ont permis au MCDP de progresser et de construire des fondations solides sur lesquelles nous pouvons bâtir.

Dernier point, mais non le moindre, je tiens à féliciter notre nouveau président-directeur général, John Young, et à le remercier de l'excellent travail qu'il a accompli malgré le peu de temps écoulé depuis qu'il occupe ses nouvelles fonctions.

En allant de l'avant, le Conseil d'administration demeure résolu à assurer stabilité, leadership et direction alors que le MCDP travaille à réaliser son mandat.

Le président du Conseil d'administration,

Eric Hughes



Message du président-directeur général

En août 2015, j'ai déménagé à Winnipeg pour entreprendre mes fonctions de président-directeur général du Musée canadien pour les droits de la personne. En repensant à mes huit premiers mois au MCDP, je suis émerveillé par tout ce que nous avons accompli comme musée et je suis enthousiasmé à l'idée de tout ce qu'il nous reste à faire. C'était un moment passionnant pour me joindre à l'équipe talentueuse qui travaille ici au MCDP. L'ouverture de la galerie du niveau 1, notre première exposition en plein air et notre premier été complet en tant que musée opérationnel – tous ces moments marquants se sont passés en 2015-2016. Pendant les mois d'été, nous avons accueilli plus de 140 000 personnes, dont plus de la moitié venaient de l'extérieur de Winnipeg. Et plus encore, le sondage que nous avons effectué pendant l'été a révélé que 97 % des personnes interrogées étaient satisfaites ou extrêmement satisfaites de leur visite; sept personnes sur dix ont dit qu'elles allaient parler de leur expérience au Musée avec leurs amis et leur famille. Sachez-le bien : le MCDP a des répercussions sur le Canada et sur le reste du monde.

Nous avons continué à élargir nos partenariats et à travailler avec des intervenants et des intervenantes. Nous travaillons avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation pour créer des lieux et des moments respectueux de discussion et de dialogue au sujet de la réconciliation. Nous avons continué à accueillir au Musée bon nombre d'artistes, de penseurs, de penseuses et de gens qui travaillent à la défense des droits de la personne, par l'entremise d'événements – comme le Sommet du Maire sur l'inclusion raciale, qui a eu lieu au Musée en septembre 2015 – d'activités et de programmes, y compris ceux organisés autour d'anniversaires et de jalons importants comme le 100^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes au Manitoba.

Par ailleurs, le MCDP a aussi élargi sa présence en ligne, avec davantage de messages affichés sur les médias sociaux et la publication d'articles de blogue réfléchis et de jeux en ligne.

Les nouvelles ressources éducatives offertes en ligne, élaborées en collaboration avec des partenaires comme la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants – la *Trousse canadienne sur les droits de la personne* et le nouveau site, *Web Parler vrai au pouvoir Canada* – sont tout aussi importantes.

Les histoires que nous faisons connaître au public, dans nos galeries et en ligne sont au cœur du succès du Musée. L'histoire racontée par l'exposition *La Couverture des témoins* de l'artiste Carey Newman, qui réunit des objets pour aborder la tragédie des pensionnats indiens; l'histoire de Judith Heumann, qui a revendiqué les droits des personnes handicapées pendant des décennies aux États-Unis; l'histoire de Mark Tewksbury, qui est devenu résolu de gagner une médaille d'or olympique après qu'une personne l'a écouté, puis accepté comme il était – ces histoires sont puissantes. Elles nous font rire et pleurer. Mais surtout, elles nous inspirent à prendre conscience de la responsabilité que nous avons les uns envers les autres en tant qu'êtres humains.

La force du MCDP réside dans notre capacité de faire connaître des histoires émouvantes et percutantes aux gens du Canada et d'ailleurs dans le monde. À cet égard, je suis très fier que ce que le Musée a accompli au cours des 12 derniers mois et très enthousiasmé par ce que l'avenir nous réserve. J'invite tout le monde à visiter le MCDP, en personne ou en ligne, pour échanger des idées, apprendre et se laisser inspirer. Les gens découvrent le pouvoir des droits de la personne, une histoire à la fois.

Le président-directeur général,

John Young

Gouvernance de la Société

Mandat

« Explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue. »

Le MCDP est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur les musées* et soumise au régime de contrôle et de responsabilité établi en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Musée doit aussi se conformer à une série de dispositions contenues dans d'autres lois, notamment la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le *Code criminel*, la *Loi sur les langues officielles*, et le *Code canadien du travail*.

Conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur les musées*, le MCDP est dirigé par un Conseil d'administration dont les dix membres sont nommés par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Indépendant de l'équipe de direction du Musée, le Conseil assure l'orientation stratégique et la supervision de la société d'État. Il relève du Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Les attributions du Conseil d'administration et de ses comités sont définies dans les règlements et le mandat du Musée. La *Loi sur les musées* confère la responsabilité de la gestion quotidienne du Musée au président-directeur général ou à la présidente-directrice générale de la Société. L'équipe de direction gère les activités quotidiennes du Musée et veille à sa viabilité à long terme et à la réalisation de ses objectifs.

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2015-2016, soit cinq fois en personne et trois fois en téléconférence.

Le Conseil est appuyé par quatre comités permanents.

Comités permanents :

Le Comité de vérification a pour mission de surveiller l'exécution par le Musée de ses obligations découlant de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le respect des normes d'intégrité et de conduite, l'établissement de rapports financiers, ainsi que la gestion du risque et les contrôles internes. Le Comité s'est réuni six fois en 2015-2016. Il est composé de : Pauline Rafferty (présidente), Lisa Pankratz, Jeannette Acheson, Marg Vandenberg, Eric Hughes et Gail Asper.

Le Comité des ressources humaines et de la gouvernance aide le Conseil d'administration à remplir ses obligations à l'égard des ressources humaines, de la rémunération, de la planification de la relève et de l'évaluation du rendement du président-directeur général ou de la présidente-directrice générale. Il est également chargé de mettre en place et de superviser des processus liés à la gouvernance du Conseil, à son efficacité, à la formation et au développement des compétences ainsi qu'à la nomination des membres. Le Comité s'est réuni six fois en 2015-2016. Il est composé de : Anthony Dale (président), Jeannette Acheson, Lindy Ledohowski, Deena Spiro et Marg Vandenberg.

Le Comité des programmes du Musée est chargé d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations relatives à la réalisation de la vision et de la mission du Musée, ainsi que de son mandat, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les musées*. Le rôle principal du comité est d'évaluer l'administration et la gestion des programmes du Musée, y compris les programmes publics et éducatifs ainsi que les programmes liés aux expositions principales, itinérantes et temporaires, des collections, du programme d'histoire orale, du programme de recherche, du programme d'évaluation du Musée et des programmes de mobilisation communautaire. Le Comité s'est réuni cinq fois en 2015-2016. Il est composé de : Lindy Ledohowski (présidente), Gail Asper, Lisa Pankratz, Pauline Rafferty et Deena Spiro.

Le Comité exécutif a obtenu par délégation le pouvoir de prendre les décisions entre les réunions du Conseil d'administration en cas de besoin dans une situation inhabituelle. Il est composé du président du Conseil et des présidents des comités permanents. Le Comité exécutif s'est réuni une fois en 2015-2016. Il est composé de : Eric Hughes (présidente), Pauline Rafferty, Anthony Dale, Lindy Ledohowski et Lisa Pankratz.

Depuis la création du Musée, le Conseil d'administration a entretenu des rapports de travail efficaces avec la direction du Musée et il poursuit ses efforts pour renforcer la structure et la mise en œuvre des activités du Conseil afin d'améliorer l'efficacité et la responsabilisation organisationnelles.

Assemblée publique annuelle

L'assemblée publique annuelle de 2015-2016 du Musée a eu lieu le 10 décembre 2015 à l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne. Pour marquer cette journée, le Musée a offert l'entrée gratuite toute la journée et le public a été invité à assister à l'assemblée.

Des exposés ont été présentés par Eric Hughes, président du Conseil d'administration du MCDP, et par John Young, président-directeur général du Musée. Ils ont signalé, entre autres, le nombre considérable de prix que le Musée a récoltés au cours de la dernière année, ainsi que l'attention médiatique nationale et internationale qu'a reçue le MCDP. Veronique Bedard, enseignante à Champlain School, à Winnipeg, a aussi parlé de l'influence que la visite au Musée a eue sur ses élèves de 5^e et 6^e années; elle a lu certains des poèmes que ses élèves ont écrits au sujet des expositions du Musée qui les avaient émus.

Principes directeurs

Activités principales

Le Musée aspire à offrir aux visiteurs et visiteuses une rencontre inspirante autour des droits de la personne, et ce, en allant au-delà des attentes des Canadiens et des Canadiennes en matière d'équilibre, de transparence, de saines pratiques commerciales et de consultations publiques fructueuses.

Inspirer la réflexion et le dialogue au sujet des droits de la personne

Le Musée veut faire saisir toute l'importance des droits de la personne, nourrir un dialogue informé et inviter les gens à comprendre la pertinence qu'ont aujourd'hui les événements passés et actuels touchant les droits de la personne, tant au pays qu'à l'étranger. Le Musée illustre l'engagement des Canadiennes et des Canadiens pour la liberté et la démocratie et vise à nourrir une conversation éclairée, en constante évolution, à l'échelle de la planète.

Célébrer l'engagement des Canadiennes et des Canadiens à l'égard des droits de la personne

Les citoyens et les citoyennes du Canada sont les héritiers et les héritières de responsabilités et de droits inhérents, codifiés au fil des ans dans des traités, des politiques, des lois et des déclarations. Le Musée procure un lieu sûr et agréable où cultiver le respect, la gratitude et la compréhension et où améliorer perpétuellement cet héritage en matière de droits de la personne. Il donne aux visiteurs et visiteuses la possibilité de découvrir l'évolution mondiale des concepts entourant les droits de la personne et le rôle important qu'y joue le Canada.

Une rencontre fructueuse entre architecture et droits de la personne

Le Musée a été érigé à dessein en un lieu historique au confluent de deux rivières, un important lieu de rencontre et point de départ de nombreux périple depuis plus de 6 000 ans. Il honore cette tradition en invitant les gens à entreprendre leur propre voyage de découverte des droits de la personne, et ce, dans un édifice marquant dont l'architecture symbolise l'évolution des droits de la personne.

Un contenu dynamique et accessible sur les droits de la personne

Le Musée offre une expérience mémorable axée sur l'immersion et l'interactivité aux gens de tous les horizons et de tout âge, quelle que soit leur capacité. Tout le monde pourra profiter d'une expérience muséale réinventée reposant sur une approche conceptuelle qui fixe de nouvelles normes canadiennes et internationales en matière d'inclusion et d'accessibilité universelle.

Une ressource pédagogique crédible et équilibrée

À titre de ressource pédagogique mondiale sur les droits de la personne, le Musée a la responsabilité d'assurer l'exactitude, l'intégrité et la crédibilité de ses travaux de recherche et des connaissances recueillies. Il se veut une source d'apprentissage internationale fiable concernant les droits de la personne, encourageant en tout temps un engagement essentiel à l'endroit des travaux de recherche du Musée et de son contenu.

Valeurs

Le comportement qu'on attend de tous les membres du personnel et bénévoles du Musée est dicté par nos valeurs communes de respect, d'intégrité, de service et d'excellence, qui sont au cœur de nos activités.

Respect : valoriser chaque personne et nourrir la confiance dans chaque relation.

Intégrité : chercher en tout temps à bien faire et afficher un engagement pour le respect de l'éthique.

Service : apporter son aide gratuitement et avec enthousiasme et assurer la plus grande qualité et la plus grande sécurité qui soient.

Excellence : rechercher la qualité dans les résultats et célébrer les réussites.

Conseil d'administration

(Au mois de mars 2016)



Président

Eric Hughes, C.A.
Calgary (Alberta)
22-novembre-2012 –
21-novembre-2015



Vice-président

J. Pauline Rafferty
Victoria
(Colombie-Britannique)
31-mai-2012 – 30-mai-2016



Administratrice

Jeannette Acheson
Winnipeg (Manitoba)
18-juin-2015 – 17-juin-2019



Administratrice

Gail Asper, O.C., O.M., LL.D.
(Hon.)
Winnipeg (Manitoba)
04-octobre-2012 –
03-octobre-2016



Administrateur

Anthony Dale
Toronto (Ontario)
06-juin-2013 – 05-juin-2017



Administratrice

Lindy Ledohowski, Ph. D.
Ottawa (Ontario)
15-mars-2015 – 14-mars-2019



Administrateur

Wilton Littlechild, Ph. D.
Maskwacis (Alberta)
17-décembre-2013 –
16-décembre-2017



Administratrice

Lisa M. Pankratz, C.P.A.,
F.C.A., C.F.A.
Vancouver
(Colombie-Britannique)
07-novembre-2013 –
06-novembre-2017



Administratrice

Margaret Vandenberg
Vancouver
(Colombie-Britannique)
05-février-2015 –
04-février-2019

Pas de photo

Administratrice

Deena Spiro
Toronto (Ontario)
31-mai-2012 – 30-mai-2016

Composition des comités

Comité de vérification

Pauline Rafferty (présidente)
Lisa Pankratz
Jeannette Acheson
Marg Vandenberg
Gail Asper

Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Anthony Dale (président)
Jeanette Acheson
Lindy Ledohowski
Deena Spiro
Marg Vandenberg

Comité des programmes

Lindy Ledohowski
(présidente)
Gail Asper
Lisa Pankratz
Pauline Rafferty
Deena Spiro

Comité de l'inauguration

Eric Hughes (président)
Pauline Rafferty
Anthony Dale
Lindy Ledohowski
Lisa Pankratz

Cadres de direction



Président-directeur générale

John Young, Ph. D.
(À partir du 17 août 2015)



Chef des opérations financières

Susanne Robertson, C.A.



Chef de l'exploitation

Gail Stephens, FCGA, ICD.D
(A également été présidente-directrice générale par intérim du 1^{er} avril 2015 au 14 août 2015)



Des visiteuses et des visiteurs explorent la première galerie du Musée intitulée « Que sont les droits de la personne? ». (Photo : Aaron Cohen/MCDP)

Revue de l'année

Raconter une histoire est un art vieux comme l'humanité.

C'est grâce aux histoires que nous apprenons à nous connaître réellement. Elles nous aident à comprendre d'où nous venons, qui nous sommes et ce que nous pouvons devenir. Au MCDP, nous sommes conscients de l'impact que nous pouvons avoir en racontant une histoire personnelle et du fait qu'il est important de tirer des leçons des histoires d'autrui. Nous savons que les récits émouvants d'amour, de deuil, de persévérance et de triomphe peuvent non seulement sensibiliser les visiteurs et visiteuses, mais également les inciter et les inspirer à se pencher sur les droits de la personne et à réfléchir aux gestes qu'ils peuvent poser pour améliorer les choses dans leur collectivité.

L'année 2015-2016 a été la première année où le MCDP était pleinement opérationnel; une année remplie d'action, de changement et, surtout, d'histoires émouvantes autour des droits de la personne. Bien des choses se sont passées à l'intérieur des salles et des galeries du Musée, mais notre portée s'est étendue en dehors de nos murs, notamment grâce à notre toute première exposition en plein air et au contenu présenté dans les médias sociaux, sur le Web, ainsi que dans des foyers, des milieux de travail et des écoles partout au pays.

Un nouvel espace de narration

L'achèvement de la galerie du niveau 1, dotée d'un système de climatisation, a été l'une des plus grandes réalisations du MCDP cette année. Cette galerie, ainsi que les expositions temporaires qu'elle nous a permis de présenter, a été d'une importance capitale. Les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne ont emprunté de l'argent pour nous aider à mener à bien les travaux de construction, qui se sont terminés dans les délais prévus et à un coût sous celui prévu au budget.

L'exposition inaugurale de la galerie, créée par Magna Carta Canada et intitulée *Magna Carta : Loi, liberté et héritage*, a ouvert en août 2015. La Magna Carta et la Charte de la forêt avaient été prêtées par la Cathédrale de Durham, au Royaume-Uni, et la tournée de l'exposition au Canada était organisée par Lord Cultural Resources, avec l'appui généreux du gouvernement du Canada. À Winnipeg, la tournée a été généreusement appuyée par The Paul Albrechtsen Foundation.

L'une des plus célèbres chartes historiques du monde a été exposée au Musée aux côtés de certains des documents fondateurs les plus importants du Canada. Il s'agissait d'une exposition tout à fait appropriée pour inaugurer la galerie. En effet, la Magna Carta constitue à certains égards le fondement de certains des droits et libertés les plus chers du Canada – on pouvait difficilement demander mieux pour une première.

Cette exposition, qui s'inscrivait dans les célébrations soulignant le 800^e anniversaire de la signature de la charte d'origine, a connu un succès retentissant, attirant plus de 11 600 visiteurs et visiteuses qui ont eu la chance de voir la Grande Charte de leurs propres yeux. Le jeu numérique de la Magna Carta, créé par notre équipe et offert dans la galerie et en ligne, a également été fort populaire. Plus de 4 400 personnes y ont joué en ligne – 80 % de ceux qui y ont joué se trouvaient en dehors de Winnipeg. Le jeu a donc permis aux gens de tout le pays d'en apprendre davantage sur la Magna Carta et son impact sur nos lois et coutumes d'aujourd'hui.

L'exposition *Magna Carta* a pris fin en septembre 2015 et a été suivie de *XOXO : Une exposition sur l'amour et le pardon*, notre première exposition conçue spécialement pour les jeunes enfants – et les jeunes de cœur. Créée par le Children's Museum of Pittsburgh avec le soutien du Fetzer Institute, cette exposition visait à amener les enfants à explorer leurs émotions et celles des autres. On les encourageait à comprendre l'impact de leurs gestes sur le monde qui les entoure. Les familles pouvaient ainsi réfléchir et discuter sur l'amour et le pardon, des sentiments forts à la base des droits de la personne, pour ainsi renforcer



(À gauche) Les visiteurs et les visiteuses de l'exposition sur la Magna Carta pouvaient y apprendre comment la signature de cette entente a influencé les différentes couches de la société médiévale. (Photo : Jessica Sigurdson/MCDP) (En bas) Les images tactiles créées exclusivement pour le Musée par 3DPhotoWorks permettaient aux visiteurs et aux visiteuses ayant une déficience visuelle de découvrir l'exposition *Au-delà du regard* d'une toute nouvelle façon. (Photo : Tara Miller/MCDP) (En bas à gauche) *XOXO : Une exposition sur l'amour et le pardon* avait recours à des activités très simples, mais engageantes pour montrer aux enfants la valeur de l'empathie, de la compassion et de la collaboration. (Photo : Ian McCausland/MCDP)



leur compassion et leur empathie pour autrui. Et surtout, elles ont eu du plaisir à le faire.

La troisième exposition de la galerie du niveau 1 a ouvert en février 2016. *Au-delà du regard : Photographie internationale par des artistes aveugles* s'appuyait sur l'idée selon laquelle les personnes aveugles peuvent voir de façons inaccessibles aux personnes voyantes. *Au-delà du regard* amenait les visiteurs et visiteuses à penser à de nouvelles façons de voir le monde. Il s'agissait également de la première exposition muséale du monde pour laquelle on employait la technologie de pointe de 3DPhotoWorks pour créer des versions tactiles en trois dimensions d'un grand nombre de photos. Chacune des photos tactiles comprenait des capteurs que l'on activait au toucher pour obtenir un contenu audio au sujet des images.

Au-delà du regard mettait en vitrine le travail de ces photographes aveugles de renommée mondiale et la façon dont ils créent leur art. Ce faisant, les visiteurs et visiteuses étaient poussés à réexaminer leur point de vue sur la cécité et la perception. L'exposition leur permettait également de raconter leur propre histoire en créant eux-mêmes des œuvres d'art en trois dimensions dans la galerie ou en participant au projet #VoiceOverPhoto, dans la galerie et en ligne. Ce projet visait à montrer aux participants et participantes comment prendre une photo sur leur appareil mobile sans utiliser la vue, puis partager le résultat en ligne. Plusieurs photographes malvoyants ont été invités au Musée pour partager leur expérience dans le cadre



de l'exposition *Au-delà du regard*. La première conférence a été donnée par Tara Miller, une photographe commerciale aveugle de Winnipeg. Pete Eckert et Bruce Hall – deux photographes des États-Unis dont le travail était exposé dans *Au-delà du regard* – ont également parlé dans le cadre de l'exposition.

Histoires de réconciliation

La galerie du niveau 1 n'est pas le seul endroit où des expositions temporaires ont été présentées. Lors de l'ouverture du MCDP en 2014, la galerie Expressions au niveau 6 a accueilli *Paix – L'exposition*, créée par le Musée canadien de la guerre. L'exposition a repris sa place au Musée canadien de la guerre en novembre 2015 et en décembre, une nouvelle exposition a été installée dans la galerie Expressions : *La Couverture des témoins*.

La « couverture » elle-même est une œuvre d'art forte et émouvante qui rend hommage aux enfants qui ont été forcés de fréquenter les pensionnats indiens du Canada. Carey Newman (Ha-Yalth-Kin-Geme), un artiste de l'île de Vancouver dont le père a fréquenté un pensionnat, a confectionné la « couverture » avec plus de 800 objets provenant de 77 collectivités différentes d'un bout à l'autre du pays. Son équipe et lui ont parcouru plus de 200 000 kilomètres pour recueillir des objets dans des sites d'anciens pensionnats indiens, d'églises, d'édifices gouvernementaux et d'autres bâtiments culturels partout au Canada. L'artiste décrit ces objets comme « des morceaux d'histoire, chaque fragment témoignant silencieusement d'une partie de cette histoire des pensionnats. Individuellement, ils sont comme les paragraphes d'un récit qui s'efface. Ensemble, ils sont forts, collectivement capables de raconter aux générations à venir la véritable histoire de perte, de force, de réconciliation et de fierté. »

Le passage de Carey Newman au Musée a été extraordinaire. Alors qu'il devait parler une heure dans le cadre d'une activité pour les membres du Musée, l'artiste a passé plus de deux



heures avec les participants et participantes afin de partager son histoire, de répondre aux questions et de parler à un niveau plus personnel de la façon dont les Canadiens et Canadiennes peuvent contribuer aux efforts continus de réconciliation. La conférence s'est conclue par des accolades entre Carey Newman et de nombreux membres du Musée, qui ont pu profiter d'un moment en privé avec lui. Le lendemain, nous avons reçu un poème de deux de nos membres, qui disaient dans leur note de couverture n'avoir jamais été aussi attristés, mais également aussi inspirés par rapport à l'avenir de notre pays. Intitulé « We Didn't Know » (Si nous avions su), le poème déplore la tragédie des pensionnats indiens, mais est aussi tourné vers l'avenir, comme le montrent ces quelques lignes :

Walking the path – reconciliation.
 (Suivre la voie de la réconciliation.)
 Walking the path the justice way.
 (Suivre la voie de la justice.)
 Walking the path of inner healing.
 (Suivre la voie de la guérison intérieure.)
 Walking the path to a new day.
 (Suivre la voie vers un nouveau jour.)

Voilà ce qui peut se produire lorsque des histoires fortes sont racontées par des Canadiens et des Canadiennes. Ces récits peuvent jeter les bases de la réconciliation. On mentionne, dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), que le MCDP de même que d'autres musées nationaux « portent la responsabilité particulière de raconter le passé du Canada d'une manière qui reflète non seulement la diversité des cultures, des histoires et des expériences des Premières Nations, des Inuits et des Métis, mais aussi la violence collective et les injustices historiques dont ils ont été l'objet aux mains de l'État ».

Il s'agit d'une responsabilité que nous prenons très au sérieux. Pour être un véritable partenaire dans la réconciliation, le Musée doit être un lieu d'éducation, de réflexion et de dialogue respectueux. Au mois d'août, le Musée a ouvert une nouvelle exposition portant sur la CVR. Cette exposition, qui



(À l'extrême gauche) L'artiste Carey Newman (Ha-Yalth-Kin-Geme), devant la Couverture des témoins qu'il a créée, a pris la parole lors d'une activité pour les membres du Musée. (Photo : Douglas Little Photography/MCDP)



(Haut de la page) Phil Fontaine étreint sa fille Maya Fontaine après son discours de remerciement, à l'ouverture du CNVR le 3 novembre 2015. (Photo : Université du Manitoba)

(À gauche) La boîte en bois cintré se fait placer par des membres du personnel du Musée. Elle fait partie de l'exposition du Musée sur la Commission nationale de vérité et réconciliation. (Photo : Jessica Sigurdson/MCDP)

comprend la boîte de bois cintré, explore le travail de la CVR et la signification des notions de « vérité » et de « réconciliation ». Créée par le sculpteur salish du littoral Luke Marston, la boîte a accompagné la CVR à de nombreux événements et renferme des objets liés aux expériences dans les pensionnats et à la réconciliation.

Nous savons également que notre responsabilité en tant que partenaire dans la réconciliation va au-delà des gens qui viennent visiter le Musée. Voilà pourquoi nous avons conçu et lancé une appli mobile gratuite qui permet aux Canadiens et Canadiennes de partout au pays d'en apprendre davantage sur la boîte de bois cintré. L'appli explore la signification des différentes gravures sur la boîte, qui sont d'une grande beauté, et sur l'importance de la boîte pour les efforts vers la réconciliation. Par ailleurs, des éléments numériques et en ligne accompagnaient *La Couverture des témoins*, dont une appli mobile qui raconte l'histoire derrière certains des objets dont la Couverture est composée. Le MCDP a également conçu le Mur de réflexion, qui demandait aux visiteurs (en galerie et en ligne) de participer au dialogue et de se pencher sur la réconciliation en ajoutant un mot. Ces mots étaient ensuite affichés en ligne et sur le Mur de réflexion, dans la galerie Expressions. De cette façon, les gens faisaient réellement partie de l'exposition.

En plus de son propre travail en appui à la réconciliation, le MCDP a établi un partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) pour collaborer sur des projets visant à accroître la sensibilisation aux droits de la personne et à en faire la promotion. Nous avons l'honneur d'accueillir les personnes déléguées à la conférence nationale Pathways to Reconciliation, qui aura lieu en juin 2016.

(Ci-dessous) Le Mur de réflexion permettait aux visiteuses et aux visiteurs – au Musée et en ligne – de participer à la conversation continue sur la réconciliation. (Photo: Jessica Sigurdson/MCDP)

(À droite) Jennine Krauchi se tient devant le « sac à feu » métis de sept mètres, orné de perles, qu'elle a conçu et réalisé avec sa mère Jenny Meyer. (Photo : John Woods/MCDP)



D'autres initiatives ont été menées au cours de l'année pour partager des histoires autochtones, dont le lancement officiel de la visite guidée de l'Esprit Mikinak-Keya en juin 2015. Cette expérience culturelle a été créée en collaboration avec le Cercle des sept aînés représentant les nations anishinaabe, crie et dakota. Accompagnés de guides autochtones, les visiteurs et visiteuses découvrent les concepts des droits et responsabilités du point de vue autochtone tout en explorant le symbolisme rattaché à l'architecture du Musée.

C'est avec fierté que le Musée a été l'hôte d'une partie de l'édition 2015 du festival Manito Ahbee, un rendez-vous annuel célébrant l'art, la culture et la musique autochtones à Winnipeg. Nous avons également eu la chance d'accueillir Jennine Krauchi, artiste métisse qui, avec sa mère Jenny Meyer, a créé le « sac à feu », cette broderie perlée métisse mesurant sept mètres de hauteur qui est exposée dans la galerie Perspectives autochtones. Jennine Krauchi a présenté un exposé sur les arts et les droits des Métis dans le cadre d'une table ronde, à laquelle ont également participé l'aîné métis George Fleury, dont la maison a été perdue dans les années 1930 lorsque la collectivité de la réserve routière de Sainte-Madeleine au Manitoba a été détruite, et Lawrence Barkwell, coordonnateur de la recherche sur l'histoire et le patrimoine métis au Louis Riel Institute.

Histoires de persévérance

La réconciliation, c'est en partie les gens et les cultures qui recouvrent leur voix dans l'adversité ou la tragédie. D'une certaine manière, toute histoire entourant les droits de la personne en est une de persévérance – de gens qui refusent de garder le silence, qui se retroussent les manches pour changer le monde, par de petits et de grands gestes.

En 2015, le Musée a créé une exposition sur l'influence que peut avoir le sport pour abaisser les barrières de la discrimination, provoquer le changement et promouvoir l'inclusion, tout



cela pour marquer l'Année du sport au Canada. Les objets exposés comprenaient de l'équipement sportif utilisé par des athlètes handicapés, un casque de vélo utilisé par un groupe qui se sert du cyclisme pour faire valoir les droits de la femme en Afghanistan et le « tutu de course » porté par Kathrine Switzer lorsqu'elle a défié les règles interdisant aux femmes de participer au marathon de Boston. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir l'honorable Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées, pour une visite de l'exposition en novembre 2015.

L'exposition *L'année du sport* comprenait également la médaille d'or olympique du légendaire nageur canadien Mark Tewksbury, qui a joué un rôle de pionnier dans la défense des droits des athlètes de toutes orientations sexuelles et identités de genre. En juillet 2015, il est venu nous rendre visite au Musée pour parler des Jeux olympiques de 1992 à Barcelone et de la crainte qu'il ressentait à l'époque à l'idée de faire une sortie de placard publique. Il avait toutefois révélé son homosexualité à son entraîneuse technique Debbie Muir, et le soutien qu'elle lui a offert l'a aidé à trouver la force intérieure pour remporter l'or : « J'ai toujours dit que pour moi, c'était une médaille de droits de la personne, dit-il. Si je l'ai remportée, c'est parce que quelqu'un avait créé un milieu où je pouvais être moi-même. »

Le Musée a également organisé une table ronde en mai 2015 sur les différentes manières dont on peut se servir du sport



(À gauche) Les vitrines de l'exposition *L'année du sport* montraient comment les sports ont servi à promouvoir et à défendre les droits de la personne. (Photo : Jessica Sigurdson/MCDP) (Ci-dessous) Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées, regarde l'une des vitrines de l'exposition *L'année du sport*, en compagnie de John Young, président-directeur général du MCDP, de Jodi Giesbrecht, gestionnaire, Recherche, et de Corey Timpson, vice-président, Expositions, recherche et conception. (Photo : Aaron Cohen/MCDP) (En bas) Le médaillé d'or olympique Mark Tewsbury a fait un discours au Musée dans le cadre de la présentation de sa médaille à l'exposition *L'année du sport*. (Photo : Aaron Cohen/MCDP)



pour s'attaquer aux problèmes liés aux droits de la personne. L'ancien boxeur Pardeep Singh Nagra a parlé de sa lutte contre l'interdiction des barbes en boxe canadienne – une interdiction qu'il ne pouvait respecter, étant de confession sikhe. Le groupe de discussion comprenait également Diana Ramos Farina, petite-nièce de Johann Rukeli Trollman, un boxeur rom allemand des années 1930 qui a protesté contre l'idéologie raciste du régime nazi. Elle a parlé des difficultés éprouvées par son grand-oncle, à l'intérieur du ring comme à l'extérieur.

En novembre 2015, le Musée a tenu un autre événement, cette fois pour souligner le centenaire du génocide arménien. Le MCDP a accueilli le réalisateur canadien acclamé Atom Egoyan et l'actrice canadienne primée et cinéaste Arsinée Khanjian afin qu'ils nous donnent leur perspective. Atom Egoyan, dont les grands-parents sont devenus orphelins en raison du génocide, en a fait le sujet principal du film primé *Ararat*. Selon lui, il s'agit d'une « histoire qui n'est pas encore résolue – une plaie ouverte qui continue de saigner ». Ce fut une soirée de discussion forte en émotions sur un sujet difficile, mais important.

Les droits des personnes handicapées ont également été au cœur des préoccupations du MCDP durant l'année. Le 10 décembre 2015, soit la Journée internationale des droits de la personne, le Musée a eu l'honneur d'accueillir Judith Heumann, défenseure des droits des personnes handicapées de renommée internationale, qui travaille comme conseillère spéciale pour le département d'État américain. Elle a parlé de l'histoire du mouvement pour les droits des personnes handicapées et a visité l'exposition dans laquelle on peut l'entendre dans une brève vidéo sur la manifestation assise à San Francisco en 1977, qui visait l'amélioration des lois américaines protégeant les droits des personnes handicapées.

Histoires de changement

L'année 2016 marquait les 100 ans écoulés depuis que les premières femmes canadiennes ont obtenu le droit de vote, d'abord au Manitoba, puis dans d'autres provinces et, enfin, à l'échelle fédérale. La lutte s'est poursuivie durant de nombreuses années, étant donné que nombre de femmes et

d'hommes se voyaient encore refuser le droit de vote. Ce n'est que dans les années 1960, par exemple, que les hommes et les femmes autochtones étant des Indiens inscrits ont obtenu le droit de vote. Il n'en demeure pas moins que 1916 fut une année marquante, une étape importante vers l'obtention du droit de vote pour toutes les femmes. Pour souligner l'occasion, le MCDP a travaillé avec Bibliothèque et Archives Canada afin de créer sa toute première exposition en plein air, intitulée *Laissez-les hurler : 100 ans de lutte pour les droits de la femme*.

Laissez-les hurler mettait en vedette des reproductions de 12 portraits de femmes qui ont fait tomber des barrières et défendu les droits de la femme au cours du dernier siècle. L'exposition était montée à Winnipeg, au site historique du Fort Gibraltar, et à Ottawa, le long de la patinoire du canal Rideau. Elle comprenait un cadre spécial de « suffragette » dans lequel les visiteurs et visiteuses pouvaient se prendre en photo. Ils n'avaient ensuite qu'à partager leur photo sur les réseaux sociaux pour témoigner leur appui aux droits de la femme. L'exposition s'est élargie à l'échelle nationale également grâce à du contenu en ligne, y compris un questionnaire sur le Web et le jeu Géo-Connexions, qui permet aux joueurs et joueuses de parcourir tout le pays pour découvrir des femmes qui ont lutté pour défendre les droits de la femme au Canada.

D'autres histoires entourant les droits de la femme sont également soulignées dans les galeries du Musée. En

(À droite) Judith Heumann a prononcé une allocution devant une salle pleine, au Jardin de la contemplation Stuart Clark du Musée. (Photo : Douglas Little Photography/MCDP) (Ci-dessous) Pardeep Singh Nagra a participé à une table ronde sur les sports et les droits de la personne au Musée canadien pour les droits de la personne. (Photo : Douglas Little Photography/MCDP)

(Bas de page à droite) L'actrice et productrice cinématographique Arsinée Khanjian et le réalisateur Atom Egoyan se tiennent devant l'exposition du MCDP sur le génocide arménien. (Photo : Douglas Little Photography/MCDP)



novembre 2015, nous avons présenté plusieurs de ces récits de persévérance, de résilience et d'inspiration à l'honorable Patricia Hajdu, ministre de la Condition féminine.

En janvier 2016, le Musée a travaillé de concert avec l'honorable Janice Filmon, lieutenant-gouverneure du Manitoba, et le Musée du Manitoba, pour célébrer le 100^e anniversaire. Plus de 100 élèves ont participé à une journée de programmation spéciale entourant les droits de la femme dans les deux musées, ce qui comprenait une allocution fort intéressante de la très honorable Kim Campbell, ancienne première ministre du Canada. Tout au long de la journée, les élèves ont pu s'entretenir en personne avec des leaders communautaires et parler de leur propre expérience en ce qui a trait aux obstacles et aux préjugés liés au sexe. Des centaines d'élèves de régions éloignées et rurales ont également participé à l'activité grâce à la diffusion en continu en direct.

La très honorable Kim Campbell a également prononcé une allocution en soirée sur les droits de la femme, parlant de l'histoire de ces droits au Canada et de sa propre expérience en tant que première femme ministre de la Justice et première (et seule jusqu'ici) première ministre du Canada. Elle a également formulé des suggestions sur la façon d'atteindre la parité des sexes dans le monde politique d'aujourd'hui, puis a répondu aux questions des gens dans la salle et en ligne, son allocution ayant été diffusée en direct sur le site Web du Musée.

Narration numérique

Les activités en ligne comme la diffusion en continu en direct, les jeux – pour les expositions *Laissez-les hurler* et *Magna Carta* – et les applis pour la Couverture des témoins et la boîte de bois cintré ne sont qu'une petite partie de notre contenu numérique. Nous devons joindre les Canadiens et Canadiennes où qu'ils



vivent. La narration numérique est l'un des véhicules les plus puissants et les plus efficaces pour créer ces liens.

Cette année, nous avons créé la Trousse canadienne pour les droits de la personne – une plateforme de ressources en ligne pour les enseignants et enseignantes. Aux fins de ce projet, le MCDP a travaillé en partenariat avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) afin de sonder 2 585 enseignants et enseignantes de partout au Canada au sujet de l'éducation aux droits de la personne dans leur salle de classe. Les résultats ont révélé un manque de ressources fiables et équilibrées en ligne, surtout pour les élèves du primaire et les enfants qui font leur apprentissage en français.

La Trousse vient combler ce besoin. Gratuite et facilement accessible, elle offre aux enseignants et enseignantes de partout au Canada tout ce dont ils ont besoin pour enseigner les droits de la personne à leurs élèves, le tout en un seul endroit. Des outils en français et en anglais sont disponibles pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. Comptant au départ 200 ressources, la Trousse continuera de s'élargir à mesure que nous ajouterons des ressources fiables pour l'éducation aux droits de la personne.

Le MCDP a également créé une ressource éducative en ligne sur les droits de la personne, intitulée « Parler vrai au pouvoir Canada » (PVAP Canada). Élaborée en partenariat avec la FCE, Inuit Tapiriit Kanatami, l'Assemblée des Premières Nations et l'organisme américain Robert F. Kennedy Human Rights,



(À gauche) Les portraits de 12 Canadiennes remarquables ornaient les murs du fort Gibraltar à Winnipeg, dans le cadre de l'exposition *Laissez-les hurler*. (Photo : Aaron Cohen/MCDP) (Ci-dessous) Jeremy Dias, présenté comme un défenseur des droits de la personne dans la ressource pédagogique en ligne *Parler vrai au pouvoir Canada*, a raconté au personnel du Musée ses propres expériences d'intimidation et a parlé de son travail de lutte contre l'homophobie, la transphobie et d'autres formes de discrimination. (Photo : MCDP) (Bas de page) La très honorable Kim Campbell, ancienne première ministre du Canada, a prononcé une allocution au Musée à l'occasion du 100^e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes au Canada. (Photo : Elisha Dacey/MCDP)

PVAP Canada présente l'histoire marquante de 12 Canadiens et Canadiennes qui travaillent à la défense des droits de la personne. La ressource est offerte dans les deux langues officielles et certaines parties sont même traduites en inuktitut, en cri et en mohawk.

Les élèves peuvent en apprendre davantage sur des défenseurs et défenseuses des droits de la personne comme Remzi Cej, un ancien réfugié kosovar devenu président de la Commission des droits de la personne de Terre-Neuve-et-Labrador; ou Mary Simon, une Inuite québécoise qui a revendiqué les intérêts de son peuple auprès du gouvernement canadien et des Nations Unies; ou encore Jeremy Dias, qui a gravement souffert d'intimidation et de discrimination en raison de son origine ethnique et de son orientation sexuelle, mais qui a plus tard fondé le Centre canadien pour la diversité des genres et de la sexualité. PVAP Canada aide les élèves comme les enseignants et enseignantes à voir que n'importe qui peut défendre les droits de la personne.

La ressource propose des plans de leçon, de même qu'une chronologie et un bref historique des droits de la personne. Elle comprend également des versions en langage simple de certains documents, tels que la Charte canadienne des droits et libertés et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Tous ces outils visent à faciliter l'enseignement dans les salles de classe.

En plus de ces ressources destinées aux salles de classe, le Musée se sert de son site Web et des réseaux sociaux pour mobiliser les Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays. Le blogue du Musée, où sont racontées des histoires liées aux droits de la personne que l'on présente au Musée comme à l'extérieur, ne cesse de gagner en popularité. En février 2016, pour marquer le Mois de l'histoire des Noirs, le Musée a interviewé d'éminentes personnes noires du Canada provenant de tous les milieux et a publié les entrevues en ligne, sur son blogue. Il y avait entre autres des entrevues avec des auteurs et auteures (p. ex. Lawrence Hill), des athlètes (dont Perdita Felicien et Jarome Iginla), des artistes et des communicateurs et communicatrices (comme Amanda Parris), des humoristes et interprètes (p. ex. Aisha Alfa) et des pionniers et pionnières de la politique (dont Jean Augustine et Rosemary Sadlier). Le Musée a également interviewé des défenseurs et défenseuses des droits de la personne qui travaillent un peu plus dans



l'ombre, mais qui ont un impact notable dans leur collectivité – des personnes comme Lindell Smith, qui travaille auprès des jeunes du nord d'Halifax. L'entrevue de Lindell Smith a été une source de fierté pour sa collectivité; son blogue y a été partagé par des dizaines de personnes et a été lu par plus de 7 600 personnes.

Un autre article de blogue qui présentait des histoires importantes a été publié le 8 mars 2016 à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Intitulé « Cinq femmes qui devraient avoir la notoriété au Canada », le blogue a été fort populaire, joignant près de 20 000 personnes. Il a également attiré l'attention des médias de Winnipeg, qui ont communiqué avec l'une des femmes sur la liste, l'artiste winnipegoise Jaime Black. Elle est la créatrice du REDress Project, projet qui fait partie d'une exposition sur la disparition et le meurtre de femmes autochtones dans la galerie Les parcours canadiens du MCDP. Ce fut un honneur pour elle de voir son nom sur cette liste. « C'était émouvant de voir mon nom aux côtés de celui de Nellie McClung et d'autres femmes aussi extraordinaires », a-t-elle dit à un journal local.

Toutefois, la publication en ligne probablement la plus populaire cette année a été faite le 27 novembre 2015. Cette



(À gauche) La Boutique offre un large éventail d'articles de source éthique. (Photo : Aaron Cohen/MCDP) (Ci-dessous) Le REDress Project – une installation de l'artiste de Winnipeg Jaime Black portant sur la disparition et le meurtre de femmes autochtones au Canada – a profondément ému de nombreuses visiteuses et de nombreux visiteurs du MCDP. (Photo : Get Out of the Basement) (Bas de page à gauche) Lindell Smith en compagnie de jeunes Néo-Écossais à WeDay Atlantic, où il s'est adressé à plus de 10 000 jeunes de la région de l'Atlantique. Plus de 7 600 personnes ont lu l'entrevue de Lindell Smith pour le blogue du Musée. (Photo : gracieuseté de Lindell Smith)



journée-là, le Musée a publié un message sur Facebook au sujet de l'Holodomor, une famine forcée qui a tué des millions d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes en 1932 et 1933. Le but de cette publication, qui marquait le Jour de commémoration de l'Holodomor, consistait à faire connaître l'histoire de cette tragédie, qui est l'un des cinq génocides reconnus officiellement par le Parlement du Canada. La publication a été partagée 1 187 fois, a été vue par plus de 147 000 personnes et a reçu plus de 700 mentions « J'aime ». Cela a également entraîné des conversations et des réflexions dans la section des commentaires – certaines personnes ont raconté leurs propres histoires concernant l'Holodomor, tandis que d'autres ont mentionné n'avoir jamais entendu parler de cette tragédie auparavant et ont exprimé de la tristesse. C'était précisément le genre de discussion et de dialogue que le Musée espère susciter en racontant ces récits de tragédie et de triomphe.

L'impact des histoires

Au cours des 12 derniers mois, plus de 346 000 personnes sont venues visiter le Musée, ce qui dépasse largement l'objectif initial de 265 000. En plus de celles qui sont venues spécialement pour voir les galeries, il y a celles qui ont assisté aux nombreux événements ainsi qu'aux réunions et conférences qui ont eu lieu au Musée. Les personnes sur place lors de ces événements ont fait bien plus que se présenter pour quelques heures – la majorité d'entre eux ont aussi visité le Musée, ce qui a favorisé la sensibilisation et les conversations. Le fait que le Musée soit devenu un lieu de choix pour la tenue de réunions et de conférences est important en soi – les organisateurs veulent tenir des réunions qui importent.



Les invités et invitées ont également découvert des histoires émouvantes autour des droits de la personne non seulement dans les galeries du Musée, mais aussi dans la Boutique. Chaque objet dans la Boutique a une histoire à raconter – tous les articles proviennent de sources éthiques et bon nombre d'entre eux sont aussi issus du commerce équitable. Au cours de la dernière année, on a compté plus de 25 000 transactions individuelles dans la Boutique, chacune d'entre elles étant une occasion de parler des droits de la personne.

Les visiteurs et visiteuses sont touchés par les histoires qu'ils découvrent au Musée. Au cours de la dernière année, nous avons mené une série de sondages auprès des visiteurs et visiteuses et tous mènent à la même conclusion : les gens partent du Musée profondément émus par ce qu'ils ont vécu. Notre plus récent sondage, mené au plus fort de la saison touristique de l'été 2015, a révélé que 97 % des visiteurs et visiteuses étaient satisfaits ou extrêmement satisfaits de leur expérience. Ce qui est peut-être plus important encore, c'est que sept personnes sur dix ont affirmé qu'elles avaient l'intention de parler du contenu du Musée avec leur famille et leurs amis.

Éducation aux droits de la personne

Le haut niveau d'engagement du Musée se reflète dans ses programmes scolaires. Grâce à ces programmes, les enfants et les jeunes peuvent goûter directement l'expérience muséale : aidés d'un ou d'une guide, les élèves visitent des expositions, participent à des activités, explorent les concepts de droits de la personne, et interagissent les uns avec les autres et avec la technologie. Il y a des programmes pour tous les niveaux, de la maternelle à la 12^e année; ils sont inclusifs, accessibles et conçus en fonction de l'âge.



(Ci-dessus) Des élèves de la Division scolaire Pembina Trails de Winnipeg montrent leurs œuvres d'art qui sont parmi les 15 000 panneaux faisant partie d'un projet d'art axé sur les droits de la personne. (Photo : Chronic Creative/MCDP)
 (À droite) Une famille participe à une activité dans la dernière galerie du Musée appelée « Inspirer le changement ». (Photo : Aaron Cohen/MCDP)



À la fin de l'année scolaire 2015-2016, environ 50 000 élèves auront pris part à ces programmes. Les enseignants et enseignantes ont été nombreux à faire l'éloge des programmes, soulignant l'équilibre qu'ils offrent entre apprentissage et action, les activités interactives proposées et le langage utilisé, approprié à l'âge des élèves. De plus, dans de nombreuses écoles, on a décidé de poursuivre l'éducation aux droits de la personne, inspiré par les visites faites au Musée dans le cadre de ces programmes.

À cet égard, un exemple émouvant nous vient d'un groupe d'élèves de Champlain School, située dans le quartier North End de Winnipeg. L'enseignante Veronique Bedard a demandé à ses élèves de 5^e et 6^e année d'écrire l'impression que leur avait laissée une visite au Musée et ils l'ont fait sous forme de poèmes. Ces poèmes abordaient la réconciliation, l'Holocauste, les femmes autochtones disparues et assassinées et le Chemin de fer clandestin. Nous avons été touchés lorsque Veronique Bedard nous a envoyé les réflexions de ses élèves et nous lui avons demandé de prendre la parole à l'assemblée publique annuelle 2015 du Musée le 10 décembre. Elle a parlé de l'impact de voir une exposition sur les pensionnats indiens dans un musée national, surtout pour les élèves qui sont eux-mêmes touchés par l'héritage des pensionnats. Elle a aussi félicité le Musée pour sa volonté d'examiner les erreurs que le Canada a commises, et pour ses suggestions de les corriger auprès des nouveaux arrivants, dont de nombreuses personnes réfugiées. « Je crois que cela leur a ouvert les yeux sur des choses dont ils n'étaient pas encore conscients, dit-elle. Plus on avance dans la visite du Musée, plus l'espoir grandit; je pense que les élèves sont sortis du Musée avec le sentiment qu'ils peuvent jouer un rôle et participer au changement. »

Dans un cas au moins, un projet inspiré par le Musée a mobilisé beaucoup plus qu'une seule classe d'élèves. En 2015 en effet, les 33 écoles de la Division scolaire Pembina Trails de Winnipeg ont créé un projet d'art axé sur les droits de la personne,

organisé en partie pour souligner l'ouverture du MCDP. Les élèves de la Division ont créé plus de 15 000 panneaux artistiques décrivant leur conception des droits de la personne. En mai 2015, tous les panneaux ont été rassemblés de manière à former une mosaïque géante illustrant les droits des enfants.

Certains de ces panneaux ont aussi été exposés au Musée. Les œuvres d'art reflétaient chacune l'histoire propre des élèves en matière de droits de la personne, ou une histoire importante pour eux. Nasra Ahmed Siraj, par exemple, a vécu la première partie de sa vie en Éthiopie et en Somalie, où elle n'avait pas accès à de l'eau propre. Maltha Uwanmajimana, quant à elle, est venue à Winnipeg de Tanzanie, à la recherche d'une vie meilleure et d'une bonne éducation. Hayley Grossman, pour sa part, a voulu agir contre la discrimination parce que son oncle a été parmi les premiers à se marier avec un conjoint de même sexe, en Californie. Et Sydney Bell est heureuse d'être une Canadienne qui peut librement exprimer et célébrer les traditions religieuses de sa famille. Leur œuvre exprimait les droits qui comptent pour eux et illustrait le fait que les droits de la personne font partie de notre vie à tous, tous les jours.

Le Musée a aussi fait, en 2015-2016, l'essai pilote d'un programme scolaire national qui vise à permettre à des jeunes des niveaux secondaire et postsecondaire de tout le pays de faire l'expérience du Musée en personne. Les 500 jeunes du Manitoba, du Nouveau Brunswick, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan qui y ont déjà participé ont pu acquérir des connaissances au sujet des droits de la personne et de l'importance de la citoyenneté active. Nous sommes très enthousiastes à l'idée d'élargir ce programme l'année prochaine et de voir encore plus d'élèves, d'étudiants et d'étudiantes de tous les coins du Canada participer à la discussion qui se poursuit au sujet des droits de la personne.

(Ci-dessous) Le Musée, vu de La Fourche, par une journée d'affluence en juin 2015. (Photo : Aaron Cohen/MCDP) (À droite) Des visiteuses et des visiteurs expl aerie *Les droits de la personne aujourd'hui* du Musée où ils peuvent s'informer sur des enjeux actuels en matière de droits de la personne. (Photo: Aaron Cohen/MCDP) (Bas de page à droit) La programmation familiale du Musée comprend souvent des activités interactives et de l'artisanat. (Photo : Jessica Sigurdson/MCDP)



Une programmation percutante

Grâce à une programmation spéciale, le Musée a pu atteindre les visiteurs et les visiteuses de diverses manières. En septembre 2015 par exemple, en partenariat avec le bureau du maire de la Ville de Winnipeg, le Musée a organisé ONE : le Sommet national du maire sur l'inclusion raciale. Des centaines de personnes se sont rassemblées au Musée pour parler de l'inclusion, de la reconnaissance du racisme et des progrès en cours vers la réconciliation. L'événement a commencé par une conférence de l'auteur Joseph Boyden, titulaire du prix Banque Scotia Giller, devant une salle comble. Grâce à la retransmission en direct de la cérémonie d'ouverture et des tables rondes, des gens de tout le Canada ont pu participer à l'événement de deux jours. Le sommet a aussi pu profiter du soutien de la province du Manitoba et de la Fondation canadienne des relations raciales.

Le Musée a aussi célébré la Journée internationale des droits de la personne le 10 décembre en offrant l'entrée gratuite, en organisant une cérémonie de la citoyenneté et en présentant des programmes familiaux, en plus de l'assemblée publique annuelle. En partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada et le Secrétariat au multiculturalisme de la province du Manitoba, le Musée a accueilli la cérémonie de la citoyenneté,

au cours de laquelle plus de 30 personnes sont devenues membres de la famille canadienne. Chaque nouveau citoyen ou nouvelle citoyenne avait sa propre histoire de barrières, de persévérance et de foi en l'avenir, histoires que le Musée met en lumière dans ses expositions et son contenu en ligne.

En décembre 2015, le MCDP a reçu un important prix du tourisme canadien. Le Prix national pour le tourisme culturel est remis dans le cadre de l'Initiative fédérale-provinciale-territoriale sur le rapport culture/patrimoine et tourisme pour souligner le succès, le leadership et l'innovation. En janvier, les ministres du tourisme du Canada sont venus au Musée et en ont visité les galeries dans le cadre du Conseil canadien des ministres du tourisme, coprésidé par l'honorable Bardish Chagger, ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme. Avec Destination Canada, l'Association de l'industrie touristique du Canada et l'Association touristique autochtone du Canada, les ministres ont parlé de collaboration en tourisme et ont appris à quel point le MCDP est devenu une destination de choix, non seulement au Canada, mais à l'échelle internationale.

En fin de compte, tout tourne autour des histoires. La façon dont nous nous racontons notre passé peut jouer sur notre présent et orienter notre avenir. Le fait de faire connaître nos histoires importantes peut mener à la découverte de puissantes vérités à notre propre sujet et au sujet de notre monde. Les histoires peuvent nous aider à devenir de meilleures personnes, à créer de meilleures communautés et à façonner un meilleur pays. Le Musée est résolu à transmettre des histoires d'inspiration, d'épreuves, de tragédie, de résilience et de triomphe. Au Musée, nous savons que l'impact de ces histoires se poursuivra à mesure qu'un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens visitent le Musée, en personne, à l'école et en ligne.

Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne, constitué en tant que société d'État en 2008, vise à offrir des rencontres avec les droits de la personne qui sont riches de sens, à promouvoir le respect des autres et à encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier de la Société est de s'acquitter de son mandat national dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, la Société adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

Orientation stratégique

Le Conseil d'administration de la Société élabore une orientation stratégique afin de guider l'organisme. En 2014, le Conseil d'administration a adopté cinq objectifs principaux pour orienter l'exploitation et les activités du Musée, comme suit :

1. Expérience des visiteurs – Être un des musées les plus visités au Canada, offrant des expériences éducationnelles et inspirantes reposant sur les libertés fondamentales et les droits démocratiques, dont des occasions virtuelles.
2. Infrastructure – Achever et entretenir notre édifice, nos expositions, nos galeries de classe mondiale et les actifs du Musée afin de maximiser l'expérience et les connaissances des visiteurs.
3. Relations avec les parties prenantes – Favoriser des relations saines et dynamiques avec nos parties prenantes conformément aux aspirations du MCDP.
4. Obtenir du financement diversifié et durable à long terme et atteindre une stabilité financière.
5. Notre personnel – Créer un lieu de travail où les membres du personnel sont engagés, productifs et responsables pour atteindre et dépasser les attentes.

Risques

Le Musée a effectué une évaluation des risques facilitée en 2015-2016 pour s'assurer que l'organisme peut gérer les risques cernés pendant ses cinq premiers exercices en tant que musée national entièrement opérationnel et y répondre de manière appropriée.

Aperçu financier

L'exercice 2015-2016 a été le premier exercice d'exploitation complet du Musée et ce dernier a atteint son objectif pour l'exercice. Nous avons beaucoup appris et nous continuons à apprendre. La réponse du public est demeurée forte avec un nombre total de 346 000 visiteurs et visiteuses en 2015-2016, dépassant de loin la projection de 250 000 personnes par année dans le Plan d'entreprise 2013-2014. Le Musée continue d'être un lieu privilégié pour un vaste éventail d'événements, de réunions et de conférences, ce qui a généré des produits provenant de la location des installations et des commissions tirées du restaurant et des services de traiteur, et permettant d'atteindre les objectifs.

À titre de société d'État, le Musée est visé par la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts* qui régit le paiement des impôts fonciers. Une provision pour les impôts fonciers sur les terrains et

l'édifice avait été établie antérieurement en fonction des montants versés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au nom du Musée et selon l'avis du Comité consultatif sur le règlement des différends en ce qui concerne l'évaluation des terrains. La Ville de Winnipeg et TPSGC ont récemment convenu du montant définitif de l'évaluation, ce qui a entraîné une charge additionnelle à payer de 8,0 millions de dollars pour les années d'imposition de 2009 jusqu'au 31 mars 2016. Le MCDP travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada concernant le financement de ce montant additionnel. Le budget de 2016 propose de fournir jusqu'à 105,9 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices, dont 6,1 millions par exercice, pour aider les musées nationaux du Canada à résoudre les problèmes immédiats d'exploitation et d'immobilisations. La répartition des fonds sera annoncée à une date ultérieure.

État des résultats

Le bénéfice net d'exploitation de l'exercice 2015-2016 s'est élevé à 1,0 million de dollars. Les résultats d'exploitation positifs sont attribuables à la gestion prudente des ressources, notamment de la gestion des frais du personnel de première ligne qui se sont avérés en deçà des projections initiales, et des frais liés à l'élaboration des expositions et de la programmation qui ont été inférieurs à ceux projetés. Le règlement des paiements en remplacement d'impôts et la charge additionnelle à payer requise de 8,0 millions de dollars ont donné lieu à un excédent net des charges sur les produits de 7,0 millions.

Crédits parlementaires

En faisant du MCDP une institution culturelle nationale et une société d'État fédérale, le gouvernement du Canada s'était engagé à lui fournir jusqu'à 21,7 millions de dollars à titre de fonds d'exploitation annuels. Le montant total de 21,7 millions de dollars a été reçu en 2015-2016.

En raison de l'amortissement des crédits reçus pour les immobilisations au cours des exercices antérieurs, les crédits parlementaires présentés dans les états financiers de 2015-2016 se sont élevés à 27,0 millions de dollars (28,1 millions en 2014-2015).

Produits

Les produits d'exploitation de l'exercice se sont chiffrés à 3,6 millions de dollars. Ils représentent les produits provenant des droits d'entrée, des visites guidées, des programmes éducatifs, des ventes de la boutique, de la location des installations et des commissions sur les ventes du restaurant et des services de traiteur. Les produits ont beaucoup augmenté par rapport aux 1,8 million de dollars en 2014-2015 lorsque le Musée était ouvert seulement pour une partie de l'exercice.

Les apports se sont accrus, passant de 5,2 millions de dollars en 2014-2015 à 7,5 millions en 2015-2016. L'augmentation provient de la hausse de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada (soit la Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du MCDP), qui sont amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports.

Charges

Le total des charges d'exploitation a été de 45,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, soit en hausse par rapport aux 37,5 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par activité de programme :

- Les charges relatives au contenu et à la programmation du Musée se sont élevées à 11,4 millions de dollars par rapport à 12,7 millions au cours de l'exercice précédent. La baisse découle des frais liés aux activités de rayonnement auprès de la collectivité et aux événements entourant l'ouverture qui ont été engagés en 2014-2015, et qui n'étaient pas requis au cours de l'exercice visé.
- Les charges liées à l'édifice permanent se sont chiffrées à 28,6 millions de dollars contre 18,4 millions au cours de l'exercice précédent. La hausse résulte de la charge additionnelle à payer de 8,0 millions de dollars liée au règlement des paiements en remplacement d'impôts et à l'augmentation de l'amortissement de l'édifice et des expositions qui ont été en service pendant tout l'exercice 2015-2016. L'accroissement des charges attribuable à l'amortissement est contrebalancé exactement par l'augmentation du crédit et des apports en raison de l'amortissement des apports reçus au cours des exercices antérieurs pour financer les immobilisations.
- Les charges de gérance et de gestion d'entreprise ont été 5,5 millions de dollars comparativement à 6,5 millions au cours de l'exercice précédent. La diminution est attribuable en grande partie aux frais de préparation opérationnelle engagés au cours de l'exercice précédent avant l'ouverture.

État de la situation financière

Le total de l'actif a diminué de 8,6 millions de dollars, passant de 351,0 millions au 31 mars 2015 à 342,4 millions au 31 mars 2016, qui s'explique par une baisse des immobilisations par suite de l'amortissement, contrebalancée par une hausse de la trésorerie et de la trésorerie affectée.

Le total du passif a baissé de 1,6 million de dollars, passant de 343,5 millions au 31 mars 2015 à 341,9 millions au 31 mars 2016, en raison de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs, contrebalancé en partie par la hausse des paiements en remplacement d'impôts exigibles au 31 mars 2016 en raison du règlement du montant de l'évaluation.

L'actif net a diminué de 7,0 millions de dollars par rapport au 31 mars 2015 en raison de l'excédent net des charges sur les produits de l'exercice à cause de la charge additionnelle à payer pour les paiements en remplacement d'impôts.

Perspectives

Le Musée travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis du MCDP afin d'évaluer ses besoins de financement à long terme en tenant compte des questions suivantes :

- Le montant des crédits annuels du Musée avait été déterminé d'après un plan d'entreprise exhaustif, mais toutefois préliminaire, commandé par les Amis du MCDP et achevé en février 2006. Le financement à long terme du Musée doit être actualisé en fonction de l'inflation des coûts au cours de la décennie et du fait que les coûts réels n'avaient pas été inclus dans les estimations originales;

- Les répercussions d'être un musée numérique n'avaient pas été entièrement comprises en 2006. Le financement à long terme du Musée doit tenir compte du fait que la collection du MCDP est en grande partie constituée d'histoires portant sur les droits de la personne qui sont racontées au moyen de films, d'enregistrements vidéo et de présentations numériques interactives qui exigent du matériel informatique et audiovisuel sophistiqué, dont certains éléments auront des cycles de vie relativement courts. Il faut aussi davantage de personnel et de services professionnels dans les domaines de la conception, des nouveaux médias et des technologies de l'information afin de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'actualiser les expositions;
- Grâce à une meilleure connaissance acquise depuis l'ouverture en septembre 2014 et l'achèvement en 2015 de la galerie du niveau 1, le Musée sera en mesure de prévoir avec plus de précision les frais d'exploitation et le niveau des effectifs;
- Il faudra que le plan définitif de remplacement des immobilisations pour le matériel lié aux installations, l'infrastructure informatique et le matériel d'expositions soit intégré dans le financement à long terme. À titre de musée numérique, il faudra remplacer régulièrement beaucoup du matériel audiovisuel des expositions afin de répondre aux attentes des visiteurs et des visiteuses, et l'infrastructure informatique devra être constamment mise à jour afin d'assurer une expérience de qualité aux visiteurs et aux visiteuses;
- Après avoir analysé la situation pendant une année, le Musée a déterminé que l'aménagement d'une salle de théâtre traditionnelle au niveau 1, telle qu'on l'avait imaginée à l'origine, ne correspond plus aux objectifs stratégiques à long terme du Musée. Plutôt, cet espace aménagé en centre d'apprentissage numérique permettra de fournir davantage d'occasions de réaliser le mandat du Musée, d'élargir la portée de sa programmation et d'augmenter les possibilités de produits provenant de la location des installations.

Le MCDP envisage d'ajouter à ses crédits parlementaires au moyen d'un certain nombre de sources de financement, dont des produits, des parrainages et l'appui philanthropique. Le Musée visera à maximiser les produits en provenance de toutes les sources possibles.

Cependant, les Amis se concentrent actuellement à terminer leur campagne de financement pour la galerie du niveau 1. L'appui du secteur philanthropique sera toujours important pour le Musée et le partenariat continu entre le Musée et les Amis sera un élément important à son succès à long terme.

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2016

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et elle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les informations financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec celles contenues dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et son règlement et aux règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité de vérification, composé de trois administrateurs de la Société. Le Comité de vérification rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle les responsabilités relatives aux états financiers sont acquittées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification a examiné les états financiers en compagnie de l'auditeur externe et les a approuvés.

L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers et en fait rapport à la ministre du Patrimoine canadien, qui est responsable envers le Parlement du Musée canadien pour les droits de la personne.

Le président-directeur général,



John Young

La chef des opérations financières,



Susanne Robertson

June 23, 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée canadien pour les droits de la personne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats, l'état des (pertes) gains de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée canadien pour les droits de la personne au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et ses règlements, aux règlements administratifs du Musée canadien pour les droits de la personne, ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrite à la note 1 afférente aux états financiers.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in blue ink that reads "Riowen Abgrall". The signature is written in a cursive style.

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Le 23 juin 2016
Ottawa, Canada

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2016	2015
Actif		
À court terme		
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	12 511 \$	9 866 \$
Créances (note 4)	951	1 014
Stocks	124	123
Charges payées d'avance	385	432
Compte de dépôt des retenues (note 5)	53	79
	14 024	11 514
Collections (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)		
En service	327 901	338 865
En construction	449	586
Total de l'actif	342 375 \$	350 966 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	16 869 \$	9 900 \$
Retenues à payer (note 5)	53	79
Produits reportés	39	27
	16 961	10 006
Apports reportés (note 10)	2 853	980
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	322 081	332 510
Total du passif	341 895	343 496
Actif net		
Non affecté (déficit)	(4 488)	2 493
Investi en immobilisations (note 12)	4 979	4 979
Pertes de réévaluation cumulées	(11)	(2)
	480	7 470
Total du passif et de l'actif net	342 375 \$	350 966 \$

Obligations contractuelles (note 18)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

La présidente par intérim du Conseil d'administration,



Pauline Rafferty

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Produits (tableau 1)		
Exploitation	3 634 \$	1 808 \$
Apports	7 537	5 154
Produits divers	346	327
Total des produits	11 517	7 289
Charges (tableau 2)		
Contenu et programmation du Musée	11 392	12 665
Édifice permanent	28 584	18 404
Gérance et gestion d'entreprise	5 545	6 461
Total des charges	45 521	37 530
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(34 004)	(30 241)
Crédits parlementaires (note 13)	27 023	28 130
Excédent des charges sur les produits	(6 981) \$	(2 111) \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des (pertes) gains de réévaluation

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	(2) \$	156 \$
Pertes non réalisées attribuables		
Au change	(22)	(1)
Montants reclassés à l'état des résultats		
Gain (perte) de change	13	(67)
Montants reclassés aux apports reportés		
(Perte) de change	-	(90)
Perte nette de réévaluation de l'exercice	(9)	(158)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	(11) \$	(2) \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	Total
Actif net au 31 mars 2014	4 604 \$	4 979 \$	156 \$	9 739 \$
Excédent des charges sur les produits	(2 111)	-	-	(2 111)
Variation nette des pertes de réévaluation cumulées	-	-	(158)	(158)
Actif net au 31 mars 2015	2 493 \$	4 979 \$	(2) \$	7 470 \$
Excédent des charges sur les produits	(6 981)	-	-	(6 981)
Variation nette des pertes de réévaluation cumulées	-	-	(9)	(9)
Actif net au 31 mars 2016	(4 488) \$	4 979 \$	(11) \$	480 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	3 649 \$	1 730 \$
Rentrées de fonds – apports	300	-
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	20 843	20 089
Rentrées de fonds – produits divers	5	15
Sorties de fonds – employés et en leur nom	(11 604)	(11 593)
Sorties de fonds – fournisseurs	(9 667)	(11 613)
Intérêts reçus	102	100
	3 628	(1 272)
Activités d'investissement en immobilisations		
Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations en construction	(166)	(18)
Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations en service	(5 621)	(27 480)
	(5 787)	(27 498)
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations en service	344	1 854
Financement par crédits parlementaires (dépenses en immobilisations) pour les immobilisations en service	513	-
Apports provenant de sources non gouvernementales pour les immobilisations en construction ou en service	3 921	17 381
	4 778	19 235
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 619	(9 535)
Trésorerie au début de l'exercice		
Trésorerie et trésorerie affectée	9 866	17 922
Compte de dépôt des retenues	79	1 558
	9 945	19 480
Trésorerie à la fin de l'exercice		
Trésorerie et trésorerie affectée	12 511	9 866
Compte de dépôt des retenues	53	79
	12 564 \$	9 945 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (la « Société ») a été constitué en vertu d'une modification de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société est le premier musée national établi hors de la région de la capitale nationale et le premier à être construit à l'aide de financement reçu du gouvernement du Canada ainsi que d'autres paliers de gouvernement. La Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (les Amis du MCDP) (représentant principalement des donateurs du secteur privé, des organismes et des particuliers) ont également financé le projet d'immobilisations (l'édifice et les expositions). Une Entente définitive qui stipule les modalités de l'implication des diverses parties, notamment le transfert des terrains, a été signée par toutes les parties le 1^{er} février 2008. Le Musée canadien pour les droits de la personne rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

1. b) Activités

Les activités de la Société se divisent en trois secteurs se renforçant mutuellement et travaillant de concert de manière à respecter tous les aspects de sa mission. Ces activités peuvent être décrites de la façon suivante :

Contenu et programmation du Musée

Que le contenu et la programmation du Musée soient objectifs, novateurs et accessibles, qu'ils défient la manière dont les gens pensent et réagissent envers les droits d'autrui, et qu'ils soient conçus par le truchement de la mobilisation constante de la communauté.

Édifice permanent

Que la Société fournisse des installations sécuritaires et fonctionnelles conformes ou supérieures à toutes les exigences de sécurité et du code du bâtiment et qui sont facilement accessibles au public. Que tous les aspects du projet de construction de l'édifice soient gérés de façon avisée, transparente et responsable, en assurant la gérance de l'environnement et en recourant aux meilleures pratiques en matière de gestion de projet et de gestion des risques.

Gérance et gestion d'entreprise

Que le MCDP adopte des pratiques de gouvernance et de gérance avisées et efficaces permettant l'harmonisation des ressources avec les priorités et une reddition complète de comptes et une transparence envers tous les Canadiens; que le MCDP recrute et maintienne les ressources humaines nécessaires autant pour le démarrage et qu'à long terme; que le MCDP appuie la campagne de financement des Amis du MCDP pour l'aider à payer les coûts en immobilisations à court terme et à soutenir la programmation et les autres activités du MCDP à long terme.

1. c) **Mise en œuvre de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques**

En juillet 2015, le Musée a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Des politiques révisées ont été préparées et leur mise en œuvre est en cours. Le Musée envisage d'avoir l'instruction pleinement mise en œuvre d'ici le 31 mars 2017.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux chapitres de la série 4200 des normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La Société applique la méthode du report des organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie est classée dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs financiers, déterminée par le cours acheteur prévalant à la date de clôture, sont constatées dans l'état des gains (pertes) de réévaluation. Les gains et les pertes réalisés sont constatés dans l'état des résultats.

Les créances ainsi que les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût après amortissement.

c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la boutique, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'artefacts et d'objets d'art, représente une partie de l'actif de la Société et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 000 \$, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour la collection sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent à la Société sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque la construction d'une immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en construction à la catégorie d'immobilisation appropriée. Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

Actif	Vie utile
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans

f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

ii) Avantages pour congés de maladie

La Société accorde aux employés des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. L'obligation au titre des prestations constituées au regard des droits aux congés de maladie gagnés par les employés est déterminée par la direction selon une méthode fondée sur des hypothèses et les meilleures estimations concernant les données démographiques relatives aux employés et l'utilisation des congés de maladie par les employés actifs.

iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur des hypothèses et les meilleures estimations des congés de maternité ou congés parentaux.

g) Constatation des produits

i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités muséales englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la boutique, la location des installations, les abonnements et un pourcentage des ventes du restaurant et des services de traiteur. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel la vente de biens est achevée ou les services sont rendus.

ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement à la Société au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

iv) Apports en nature et dons d'artéfacts

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur de marché à leur réception. Les dons d'artéfacts sont comptabilisés à leur juste valeur de marché au cours de la période où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections de la Société a approuvé le don d'artéfact; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur et la Société; iii) une juste valeur de marché a été attribuée au don d'artéfact. Si l'artéfact donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la collection de travail de la Société, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'artéfact donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente de la Société, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour les collections.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les

apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

v) **Produit d'intérêts**

Les intérêts sont constatés en produits dans la période où ils sont gagnés.

Les produits financiers affectés sont constatés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

vi) **Services des bénévoles**

Chaque année, des bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

vii) **Produits reportés**

Les produits reportés représentent des fonds reçus par la Société pour la vente de cartes-cadeaux et des produits spécifiques des ventes de la boutique qui sont désignés pour aider le programme d'entrée des jeunes qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

h) **Charges**

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité. Lorsque certaines charges contribuent à plus d'une activité, elles sont réparties en fonction du temps estimatif consacré à chaque activité.

i) **Conversion de devise**

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

Les gains et pertes de change non réalisés sur les actifs monétaires sont comptabilisés dans l'état des gains (pertes) de réévaluation.

j) **Les Amis du MCDP**

La Société et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que la Société exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, qui a pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat de la Société et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP ont été audités, mais ils n'ont pas été consolidés dans les états financiers de la Société.

k) **Éventualités**

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la

probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de la Société.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer (dont le paiement en remplacement d'impôts à payer), les éventualités et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de façon significative de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Services reçus à titre gracieux

La Société reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée comprend des fonds détenus dans un compte de banque distinct de la Société et est affectée aux coûts en capital et aux frais d'exploitation désignés et provient des apports reçus d'entités non gouvernementales, de l'aide d'autres instances gouvernementales et de crédits parlementaires.

31 mars	2016	2015
Trésorerie	9 754 \$	8 537 \$
Trésorerie affectée	2 757	1 329
	12 511 \$	9 866 \$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Solde au début de l'exercice	1 329 \$	8 479 \$
Ajouter les apports reçus au cours de l'exercice	4 200	17 280
Ajouter les crédits parlementaires pour dépenses en immobilisations	513	-
Ajouter les crédits parlementaires reportés	1 867	290
Ajouter les produits financiers reportés	19	152
Déduire la perte non réalisée sur la trésorerie	-	(2)
Déduire les sommes utilisées pour l'achat d'immobilisations	(5 171)	(24 870)
Solde à la fin de l'exercice	2 757 \$	1 329 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. Créances

31 mars	2016	2015
Apports à recevoir des Amis du MCDP	525 \$	500 \$
Taxes remboursables	275	356
Location des installations et commissions	98	134
Divers	53	24
	951 \$	1 014 \$

La valeur comptable des créances de la Société équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

5. Compte de dépôt des retenues et retenues à payer

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Solde au début de l'exercice	79 \$	1 558 \$
Ajouts au cours de l'exercice	186	649
Retenues versées au cours de l'exercice	(212)	(2 128)
Solde à la fin de l'exercice	53 \$	79 \$

Conformément au contrat de construction pour l'édifice du Musée et de la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba, la Société est tenue de retenir 7,5 % des facturations proportionnelles. Ces montants sont assortis de restrictions de par leur nature et sont comptabilisés comme un actif et un passif. Les fonds affectés sont payés sur achèvement certifié des contrats de sous-traitance conformément à la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba. Le solde total du compte de dépôt des retenues et du passif connexe au 31 mars 2016 s'élevait à 0,1 million de dollars (2015 - 0,1 million), dont 0,1 million (2015 - 0,1 million) est à court terme. Au 31 mars 2016, les retenues ont trait à l'amphithéâtre et aux intérêts gagnés sur le compte de dépôt des retenues.

6. Collections

La Société entretient trois collections distinctes, mais liées qui appuient les activités et les programmes de la Société dans le cadre de son mandat, comme indiqué ci-après :

- Collection permanente - archives, artéfacts et objets d'art
- Collection de la bibliothèque - documents bilingues publiés, dont des publications électroniques
- Collection de travail - éléments matériels construits ou achetés pour la programmation publique ou les expositions et qui peuvent être passés en charges.

Seules les acquisitions désignées comme faisant partie de la collection permanente respectent les exigences comptables d'une collection telles qu'établies dans les normes comptables pour le secteur public. Les objets achetés pour la collection sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

Les acquisitions désignées comme faisant partie des collections de la bibliothèque ou de travail sont inscrites à l'actif ou passées en charges selon les règles comptables.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a acquis des artefacts pour 12 000 \$ (2015 - 421 000 \$) et n'a reçu aucun don d'artefact pour la collection permanente. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a reçu pour 1 000 \$ en artefacts donnés.

La Société n'a comptabilisé aucun produit de la vente d'objets de la collection permanente pour les exercices terminés les 31 mars 2016 et 2015.

7. Immobilisations

	Coût 31 mars 2015	Entrées (Virements)	Sorties	Coût 31 mars 2016
Terrains	4 979 \$	- \$	- \$	4 979 \$
Édifice				
De base	238 101	195	(24)	238 272
Composantes mécaniques et électriques	48 506	-	-	48 506
Expositions	48 659	312	-	48 971
Matériel informatique et logiciels	6 482	323	-	6 805
Améliorations de l'édifice	4 494	2 841	-	7 335
Mobilier et matériel	1 727	243	-	1 970
Développement du site Web	979	143	-	1 122
Développement des programmes d'entreprise	842	207	-	1 049
Films	97	-	-	97
Total partiel - immobilisations en service	354 866	4 264	(24)	359 106
Immobilisations en construction	586	(137)	-	449
	355 452 \$	4 127 \$	(24) \$	359 555 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Amortissement cumulé 31 mars 2015	Charge d'amortissement	Sorties	Amortissement cumulé 31 mars 2016
Terrains	-	-	-	-
Édifice				
De base	7 302	5 954	(1)	13 255
Composantes mécaniques et électriques	2 988	2 426	-	5 414
Expositions	1 482	4 093	-	5 575
Matériel informatique et logiciels	3 535	1 681	-	5 216
Améliorations de l'édifice	126	424	-	550
Mobilier et matériel	329	198	-	527
Développement du site Web	135	183	-	318
Développement des programmes d'entreprise	73	197	-	270
Films	31	49	-	80
Total partiel - Immobilisations en service	16 001	15 205	(1)	31 205
Immobilisations en construction	-	-	-	-
	16 001 \$	15 205 \$	(1) \$	31 205 \$

	Valeur comptable nette 31 mars 2015	Valeur comptable nette 31 mars 2016
Terrains	4 979 \$	4 979 \$
Édifice		
De base	230 799	225 017
Composantes mécaniques et électriques	45 518	43 092
Expositions	47 177	43 396
Matériel informatique et logiciels	2 947	1 589
Améliorations de l'édifice	4 368	6 785
Mobilier et matériel	1 398	1 443
Développement du site Web	844	804
Développement des programmes d'entreprise	769	779
Films	66	17
Total partiel - immobilisations en service	338 865	327 901
Immobilisations en construction	586	449
	\$ 339 451	\$ 328 350

Le 15 avril 2009, la Société a acquis pour le projet du Musée des terrains de la Ville de Winnipeg et de The Forks Renewal Corporation. La propriété de ces terrains retournera à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs. La direction de la Société estime que la parcelle riveraine du Musée devrait être évaluée à 4,9 millions de dollars plus les frais juridiques connexes selon les renseignements fournis par une évaluation du marché indépendante.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 est de 15,2 millions de dollars (2015 - 12,1 millions).

Les immobilisations en construction représentent les coûts pour la conception et la construction de l'amphithéâtre.

8. Crédoiteurs et charges à payer

31 mars	2016	2015
Paiement en remplacement d'impôts	11 913 \$	3 392 \$
Créditeurs liés à l'exploitation	3 154	3 029
Créditeurs liés aux immobilisations	1 802	2 902
Autres montants de retenue à payer	-	577
	16 869 \$	9 900 \$

À titre de société d'État, le Musée est visé par la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts* qui régit le paiement des impôts fonciers. Une provision pour les impôts fonciers sur les terrains et l'édifice a été comptabilisée en fonction des montants versés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au nom du Musée et selon l'avis du Comité consultatif sur le règlement des différends en ce qui concerne l'évaluation des terrains. La Ville de Winnipeg et TPSGC ont récemment convenu du montant définitif de l'évaluation, ce qui a entraîné une charge additionnelle à payer de 8,0 millions de dollars pour les années d'imposition de 2009 jusqu'au 31 mars 2016 et une charge à payer totale de 11,9 millions.

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée des employés. Le taux général de cotisation pour les employés en vigueur au 31 mars 2016 était de 9,0 % (2015 - 8,1 %) pour les employés ayant une date d'entrée en service antérieure au 1^{er} janvier 2013 et de 7,9 % (2015 - 7,0 %) pour les employés ayant une date d'entrée en service à compter du 1^{er} janvier 2013. Le total des cotisations de 925 \$ a été passé en charges de l'exercice terminé le 31 mars 2016 (2015 - 995 \$).

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

b) Congés de maladie et prestations de maternité ou parentales

La Société accorde à ses employés des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. L'obligation au titre des prestations constituées au regard des droits aux congés de maladie gagnés par les employés est déterminée par la direction selon une méthode fondée sur des hypothèses et les meilleures estimations concernant les données démographiques relatives aux employés et l'utilisation des congés de maladie par les employés actifs.

La Société accorde aux membres de son personnel des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de l'obligation au titre des prestations constituées pour les droits aux prestations de maternité ou parentales gagnés par les membres du personnel est déterminé en recourant aux meilleures estimations de la direction.

Les informations relatives aux régimes, évaluées en fin d'exercice, sont comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Obligations au titre des avantages constitués au début de l'exercice	47 \$	139 \$
Coût des avantages de l'exercice	105	48
Avantages versés au cours de l'exercice	(127)	(140)
Obligations au titre des avantages constitués à la fin de l'exercice	25 \$	47 \$

10. Apports reportés

Les apports reportés comptabilisés par la Société sont comme suit :

31 mars	2016	2015
Apports reportés affectés à l'achat futur d'immobilisations	2 853 \$	980 \$

Les variations du solde des apports reportés au cours de l'exercice ont été comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Solde au début de l'exercice	980 \$	2 117 \$
Ajouter :		
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations)	513	-
Crédits parlementaires affectés reportés	1 867	290
Sources non gouvernementales et autres instances gouvernementales	3 927	17 780
Produits financiers reportés	19	192
	6 326	18 262
Déduire :		
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(4 396)	(17 817)
Montants constatés en produits	(57)	(1 582)
	(4 453)	(19 399)
Solde à la fin de l'exercice	2 853 \$	980 \$

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations, achetées mais non complètement amorties, sont comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Solde au début de l'exercice	332 510 \$	323 793 \$
Montants virés des apports reportés	4 396	17 817
Apports publics :		
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations en service	344	1 854
Apports non gouvernementaux :		
Apports en capital en nature des Amis du MCDP et autres	55	1 035
Apports en capital en nature de la Ville de Winnipeg	4	156
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations en construction	-	(30)
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations en service	(15 228)	(12 115)
Solde à la fin de l'exercice	322 081 \$	332 510 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations se compose des terrains donnés par la Ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation comme suit :

31 mars	2016	2015
Immobilisations	328 350 \$	339 451 \$
Moins les montants financés par les apports reportés afférents aux immobilisations	(322 081)	(332 510)
Moins les montants à être financés par les apports reportés	(1 290)	(1 962)
Terrains	4 979 \$	4 979 \$

13. Crédits parlementaires

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	21 700 \$	21 700 \$
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice considéré non constatés en produits :		
Affectés à l'acquisition d'immobilisations (apports reportés)	(1 867)	(290)
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations) reportés	(513)	-
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations	(344)	(1 854)
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés en produits au cours de l'exercice considéré :		
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations en service	8 017	7 043
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice considéré pour des éléments passés en charges aux fins comptables	30	1 531
	27 023 \$	28 130 \$

14. Les Amis du MCDP

Les Amis du MCDP réunissent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales et de sociétés afin d'aider le projet d'immobilisations de la Société. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres dépenses d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. La Société a offert des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie, le soutien pour les technologies de l'information et d'autres services et commodités pour des frais de 1,00 \$ par année. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, des frais indirects de soutien administratif de l'ordre de 0,3 million de dollars (2015 - 0,2 million) ont été engagés par la Société. Les apports que les Amis du MCDP versent à la Société sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour le projet d'immobilisations. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les dépenses connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

15. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la Société. Aucune modification n'a été apportée au niveau des risques et aux pratiques de gestion des risques connexes par rapport à l'exercice précédent.

Le mandat du Comité de vérification précise qu'il doit s'assurer que la Société détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne de la Société et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que la Société détient et qui se composent de trésorerie et de créances.

Au 31 mars 2016, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

i) Trésorerie et compte de dépôt des retenues

La Société gère le risque de crédit lié à la trésorerie en faisant affaire exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour guider ses décisions d'investissement. Au 31 mars 2016, la Société détenait seulement de la trésorerie.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats de la Société ou la juste valeur des instruments financiers qu'elle détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques du marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2016, la Société n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

i) Risque de taux de change

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque de taux de change peut survenir dans le cadre de certains contrats reliés au projet d'immobilisations, qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2016, la Société n'avait aucun risque de taux de change important.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

La Société gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2016, la Société affichait un solde de trésorerie de 9,8 millions de dollars (2015 - 8,5 millions) et la tranche à court terme du compte de dépôt des retenues s'élevait à 0,1 million (2015 - 0,1 million).

Au 31 mars 2016, la direction estime les échéances des obligations financières de la Société comme suit :

Créditeurs et charges à payer (excluant le paiement en remplacement d'impôt)	5,0 millions de dollars	dans un délai de six mois
Tranche à court terme du compte de dépôt des retenues	0,1 million de dollars	dans un délai de six mois

d) Hiérarchie de mesure de la juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être classés selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie de juste valeur priorise les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données de ces techniques sont observables ou non observables :

Niveau 1 – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 1 quand leur évaluation peut être déterminée à partir des cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

Niveau 2 – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 2 lorsqu'ils sont évalués à partir de cours du marché pour des actifs et des passifs identiques, de cours sur des marchés inactifs ou de modèles utilisant des données observables.

Niveau 3 – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 3 lorsqu'ils sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires et qu'au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle est non observable.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont considérés de Niveau 1 – cours (sans ajustement) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016.

16. Opérations entre apparentés

La Société est liée aux Amis du MCDP (comme mentionné à la note 14) et à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. La Société a engagé des charges totalisant 10,4 millions de dollars pour des frais de personnel (excluant le Conseil d'administration et les hauts dirigeants) et les installations et elle a comptabilisé des produits de 34,6 millions provenant d'apparentés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016 (2015 – 3,3 millions et 33,5 millions, respectivement).

La Société a engagé des charges s'élevant à 0,9 million de dollars en frais de personnel pour le Conseil d'administration et les hauts dirigeants pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (2015 – 0,9 million). Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

Au 31 mars 2016, la Société avait comptabilisé les sommes suivantes dans son état de la situation financière en matière d'opérations avec des apparentés :

31 mars	2016	2015
Créances	801 \$	857 \$
Créditeurs et charges à payer	12 668	3 777
Apports reportés	2 853	980
Apports reportés afférents aux immobilisations	263 470	273 904

La Société a comptabilisé des apports en numéraire pour le projet d'immobilisations provenant d'apparentés au montant de 6,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (2015 – 18,1 millions). Ces montants sont inclus dans les apports reportés et les apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

17. Répartition des charges

Les charges relatives aux communications de l'entreprise, aux services de soutien général et aux technologies d'information de l'ordre de 4,3 millions de dollars (2015 - 4,2 millions) ont été réparties comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Contenu et programmation du Musée	2 438 \$	2 407 \$
Gérance et gestion d'entreprise	1 412	1 461
Édifice permanent	414	362
	4 264 \$	4 230 \$

18. Obligations contractuelles

Au 31 mars 2016, la Société avait signé des contrats et des engagements à long terme pour du matériel et des services, dont la valeur résiduelle s'établissait à 3,9 millions de dollars (2015 - 5,6 millions) et pour des services de construction, dont il ne reste aucun montant à engager (2015 - 3,1 millions).

Les versements minimaux à venir pour l'ensemble des contrats de construction et ceux liés à l'exploitation sont les suivants :

2016-2017	2 672 \$
2017-2018	739
2018-2019	119
2019-2020	102
2020-2021	271
	3 903 \$

19. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée au cours de l'exercice considéré.

Tableau 1 – Tableau des produits

Produits d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Droit d'entrée et programmes		
Droit d'entrée générale	1 763 \$	797 \$
Abonnements	235	171
Programmation éducative	135	46
Ventes de la boutique	613	350
Location des installations	644	299
Restaurant et services de traiteur	244	145
Total	3 634 \$	1 808 \$

Comme le Musée a ouvert ses portes le 20 septembre 2014, les produits d'exploitation de 2015 ne sont pas comparables.

Apports

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Produit lié à l'amortissement des apports reportés provenant d'autres apporteurs	7 211 \$	5 072 \$
Montants affectés provenant d'autres apporteurs utilisés dans la période considérée pour des éléments passés en charges aux fins comptables	326	82
Total	7 537 \$	5 154 \$

Produits divers

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Apports en nature et dons d'artéfacts	242 \$	145 \$
Produit d'intérêts	102	100
Divers	2	82
Total	346 \$	327 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Tableau 2 – Tableau des charges

Exercice terminé le 31 mars	2016	2015
Amortissement des immobilisations	15 205 \$	12 115 \$
Frais de personnel	12 060	11 527
Exploitation de l'édifice	8 521	1 495
Conception des expositions et de la programmation	2 370	2 459
Infrastructure et systèmes d'information de gestion	1 583	891
Marketing et promotion	1 138	2 120
Services de protection	904	500
Entretien des expositions	817	718
Services professionnels et spéciaux	733	488
Impôts fonciers	639	1 361
Fournitures de bureau et administration	518	644
Services publics	479	476
Coût des marchandises vendues	320	187
Déplacements	234	179
Activités inaugurales de liaison communautaire	-	1 306
Événement et diffusion de l'ouverture inaugurale	-	642
Acquisitions pour les collections (note 6)	-	422
Total des charges	45 521 \$	37 530 \$

Notre responsabilité environnementale

Nous nous efforçons de prendre des décisions responsables axées sur la durabilité afin de réduire au minimum notre empreinte écologique. Notre rapport annuel n’y fait pas exception. Le papier a été choisi en fonction de son impact sur l’environnement.

Afin de réduire le gaspillage, nous avons imprimé un nombre restreint d’exemplaires du présent document. Veuillez visiter notre site Web à l’adresse www.droitsdelapersonne.ca pour consulter le rapport annuel en ligne.

Musée canadien pour les droits de la personne

85 Israel Asper Way
Winnipeg (Manitoba) R3C 0L5

TÉL. : 204 289 2000

SANS FRAIS : 1 877 877 6037

ATS : 204 984 5730

www.droitsdelapersonne.ca

Rapport annuel 2015–2016 du MCDP

© Musée canadien pour les droits de la personne

Photos : MCDP

Conception : Parable Communications

Impression : The Lowe-Martin Group

Imprimé au Canada



MUSÉE CANADIEN POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE

85 Israel Asper Way
Winnipeg (Manitoba) R3C 0L5

TÉL. : 204 289 2000

SANS FRAIS : 1 877 877 6037

ATS : 204 984 5730

www.droitsdelapersonne.ca